

La dimension sociale dans les hautes écoles

La Suisse en comparaison européenne



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la statistique OFS

Secrétariat d'Etat à l'éducation
et à la recherche SER

eurostudent.eu
☆☆☆

Neuchâtel, 2008

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0 Bases statistiques et produits généraux
- 1 Population
- 2 Espace et environnement
- 3 Vie active et rémunération du travail
- 4 Economie nationale
- 5 Prix
- 6 Industrie et services
- 7 Agriculture et sylviculture
- 8 Energie
- 9 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Protection sociale
- 14 Santé
- 15 Education et science
- 16 Médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable et disparités régionales et internationales

La dimension sociale dans les hautes écoles

La Suisse en comparaison européenne

Rédaction Valentina De Luigi, Laurence Boegli

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Complément d'information: Valentina De Luigi, tél. 032 713 69 08, e-mail: Valentina.DeLuigi@bfs.admin.ch

Auteurs et réalisation: Valentina De Luigi et Laurence Boegli

Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel
tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 985-0800

Prix: Fr. 13.– (TVA excl.)

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 15 Education et Science

Langue du texte original: Français

Page de couverture: Rouge de Mars, Neuchâtel

Graphisme/Layout: OFS

Copyright: OFS, Neuchâtel 2008
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée

ISBN: 978-3-303-15454-0

Table des matières

Introduction	5	6	Structure des dépenses	32
Essentiel en bref	7	7	Activités rémunérées et budget-temps	
		7.1	Activités rémunérées	34
		7.2	«Budget-temps»	36
1	Accès à l'éducation supérieure			
1.1	Voies d'accès à l'éducation supérieure	10		
1.2	Expérience professionnelle antérieure aux études	12		
2	Caractéristiques démographiques			
2.1	Proportion de femmes parmi les étudiant-e-s	14		
2.2	Age en première année et âge moyen des étudiant-e-s	16		
2.3	Etudiant-e-s avec enfants	18		
3	Origine sociale	20		
4	Logement			
4.1	Modes de logement	22		
4.2	Coût du logement	24		
5	Financement des études			
5.1a	Ressources des étudiant-e-s: situation en Europe	26		
5.1b	Ressources des étudiant-e-s: situation en Suisse	28		
5.2	Subsides d'études	30		
			8	Mobilité
		8.1	Mobilité pendant les études	38
		8.2	Mobilité selon l'origine sociale	40
		A	Annexe	42
		A.1	Abréviations	42
		A.2	Classification Internationale Type de l'Education (CITE)	42
		A.3	Sources	43
		A.4	Méthodologie de la comparaison européenne	44
		A.5	Caractéristiques des enquêtes nationales	45
		A.6	Méthodologie de l'enquête suisse	46
		A.7	Groupe de domaines d'études	47
		A.8	Caractéristiques du système des hautes écoles suisses en 2004/2005	48

Introduction

Contexte: Espace européen de l'enseignement supérieur

Depuis plus d'une décennie, les hautes écoles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (European Higher Education Area, EHEA) vivent une profonde transformation. Celle-ci touche tant les structures que les cursus d'études, et donc aussi les étudiant-e-s qui accèdent aux hautes écoles et leurs parcours. Une connaissance approfondie de la situation socio-économique des étudiant-e-s s'impose ainsi de plus en plus comme un élément incontournable du monitoring des hautes écoles.

A l'occasion de la quatrième conférence de suivi du processus de Bologne en mai 2007, les ministres en charge de l'enseignement supérieur des 46 Etats membres ont affirmé dans leur déclaration finale¹

1. (...) *Nous réaffirmons qu'il importe que les étudiant-e-s puissent achever leurs études sans obstacles liés à leur origine sociale ou à leur condition économique. Ainsi nous poursuivons nos efforts pour offrir des services appropriés aux étudiant-e-s, créer des parcours de formation plus souples pour entrer et évoluer dans l'enseignement supérieur, et pour élargir la participation à tous les niveaux sur le fondement de l'égalité des chances.*
2. *Nous ferons également état de nos stratégies et politiques nationales pour la dimension sociale, y compris les plans d'action nationaux et les mesures prises pour évaluer leur concrétisation. (...)*
3. *Nous reconnaissons la nécessité d'améliorer la disponibilité des données à la fois sur la mobilité et la dimension sociale dans tous les pays impliqués dans le Processus de Bologne. Aussi, nous demandons à la Commission européenne (Eurostat), en relation avec Eurostudent, de développer des indicateurs*

¹ «Vers l'espace européen de l'enseignement supérieur: répondre aux défis de la mondialisation». Communiqué de la Conférence des Ministres européens chargés de l'Enseignement Supérieur, Londres, 17–18 mai 2007, www.dfes.gov.uk/londonbologna/uploads/documents/PDFCommuniqueLondres.pdf

et des données fiables et comparables pour mesurer les avancées vers l'objectif global visé en matière de dimension sociale et de mobilité des étudiant-e-s et des personnels dans tous les pays participant au Processus de Bologne. (...)

Un nombre croissant de pays européens ont développé ces dernières années des enquêtes mesurant la situation sociale et économique de leurs étudiant-e-s. Ces enquêtes nationales sont réunies au sein du projet «Eurostudent». Pour sa troisième édition, celui-ci englobe 23 pays, dont la Suisse qui participe pour la première fois avec l'enquête sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s des hautes écoles universitaires et spécialisées². Cette situation a incité le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) et l'Office fédéral de la statistique (OFS) à approfondir la dimension sociale dans les hautes écoles suisses en comparaison européenne.

Comparabilité internationale: intérêts et limites méthodologiques

Parmi les participants à Eurostudent III, 10 pays ont été retenus pour la comparaison dans le présent rapport. Il s'agit de ceux ayant un système de formation proche du système helvétique (Allemagne, Autriche, France) ou disposant de caractéristiques particulières qui permettent la mise en évidence de certains phénomènes (l'Italie pour l'âge particulièrement bas de ses étudiant-e-s et le Portugal pour la présence d'institutions privées). Les systèmes d'éducation des pays situés au nord de l'Europe (Finlande, Suède, Angleterre/Pays de Galles, Pays-Bas) diffèrent du nôtre en particulier par les modalités d'aides aux études (bourses/prêts). Enfin, il paraissait intéressant d'ouvrir les comparaisons à un «nouveau pays» de l'Union européenne et d'Eurostudent (Bulgarie).

² Conditions de vie et d'études dans les hautes écoles suisses, Publication principale de l'enquête sur la situation sociale des étudiant-e-s 2005, OFS, Neuchâtel (2007), www.etudiants-stat.admin.ch

La mise en perspective des résultats suisses avec ceux d'autres pays de l'Espace européen de la formation supérieure permet d'enrichir les réflexions sur notre système national d'éducation supérieure. Toutefois, pour interpréter correctement les résultats présentés, il convient d'être attentif non seulement aux différences structurelles entre les systèmes nationaux de formation, mais également au fait que la réforme de Bologne (et notamment la mise en place des cursus de bachelor et de master) était, au moment des enquêtes nationales, à un stade de réalisation différent dans chaque pays. En particulier, le passage au cursus de bachelor/master induit des parcours plus courts que précédemment jusqu'au premier diplôme mais, selon les pays, plus long jusqu'au deuxième. Dans la mesure du possible, les éléments explicatifs des différences observées sont mentionnés dans le rapport.

L'enquête suisse a été menée au printemps 2005, ce qui signifie que seule une minorité d'étudiant·e·s des hautes écoles universitaires suivait un cursus bachelor, alors que la totalité des étudiant·e·s des hautes écoles spécialisées était engagée dans «l'ancien» système de diplômes. Par ailleurs, l'intégration de certains domaines d'études dans les hautes écoles spécialisées n'était pas encore terminée au moment de l'enquête, ce qui induit des modifications (notamment dans la proportion d'étudiant·e·s de chaque sexe et dans les voies d'accès aux hautes écoles) dont le présent rapport ne rend pas compte. Dans les autres pays, les enquêtes ont été menées entre 2005 et 2007. Les systèmes nationaux d'éducation intégraient alors de manière variable les critères de Bologne.

Pour la Suisse, la population de référence diffère de celle prise en compte dans les rapports suisses déjà publiés (voir annexe A.4). Conformément aux directives d'Eurostudent, la population de référence exclut les étudiant·e·s étrangers venus dans le pays d'enquête pour des raisons d'études mais inclut les personnes menant des études en cours d'emploi. Ces différences induisent également quelques différences entre les résultats des rapports suisses et ceux de la présente publication.

Structure de la publication

La publication reprend les thématiques présentées dans les rapports suisses et dans la publication Eurostudent III, à savoir les voies d'accès à l'éducation supérieure, les caractéristiques démographiques de la population estudiantine, l'origine sociale, les conditions de logement, le financement et les subsides d'études, les dépenses liées aux études, le temps consacré aux études et aux activités rémunérées et la mobilité.

La publication présente une sélection d'indicateurs d'Eurostudent. Pour chacun d'eux, le résultat suisse est ensuite approfondi dans une dimension d'analyse. Pour permettre la comparaison entre les deux types de hautes écoles du système suisse (hautes écoles universitaires et hautes écoles spécialisées), les divers domaines d'études ont été réunis selon les groupes de domaines d'études communs (voir annexe A.7).

Les données graphiques sont parfois classées selon l'importance d'une caractéristique particulière (p.ex. de la valeur la plus basse à la plus haute). En aucun cas ceci ne doit cependant être interprété comme une volonté d'établir un ranking.

Remerciements

Cette publication a été réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS), sur mandat du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER). Elle est éditée parallèlement au rapport international Eurostudent III. L'OFS tient à remercier le SER et la coordination d'Eurostudent pour la qualité de leur collaboration, qui a permis la réalisation de ce projet.

³ Eurostudent III 2005–2008, Social and Economic Conditions of Student Life in Europe, Hannover (2008)

Essentiel en bref

Accès à l'éducation supérieure

- Dans la plupart des pays, y compris la Suisse, moins d'un-e étudiant-e sur dix accède aux hautes écoles par des voies considérées comme «non traditionnelles». En Suisse, la majorité des étudiant-e-s des hautes écoles universitaires (HEU) possède une maturité gymnasiale. Les étudiant-e-s des hautes écoles spécialisées (HES) et des hautes écoles pédagogiques (HEP) ont des parcours antérieurs plus diversifiés.
- Dans la majorité des pays, plus de 30% des étudiant-e-s dispose d'une expérience professionnelle (formation professionnelle ou activité rémunérée régulière) avant d'entrer dans une haute école. En Suisse, les étudiant-e-s des HES disposent plus souvent que les étudiant-e-s des HEU d'une expérience professionnelle avant de commencer leurs études. En général, plus le niveau d'éducation des parents est élevé, moins les étudiant-e-s ont acquis une expérience professionnelle.

Caractéristiques démographiques

- Dans la plupart des pays, les femmes sont majoritaires dans les hautes écoles au niveau CITE 5A (bachelor, master, licence, diplôme). Les proportions les plus élevées sont observées en Suède (65%) et en Finlande (62%). En Suisse, la proportion entre hommes et femmes est très équilibrée, mais des différences persistent entre les groupes de domaines d'études. Les Sciences humaines et les Sciences sociales et de l'éducation sont par exemple à majorité féminine tandis que les domaines d'études plus techniques et économiques restent majoritairement masculins.

- L'âge moyen des étudiant-e-s varie fortement d'un pays à l'autre et dépend des différentes caractéristiques des systèmes d'éducation nationaux, comme la possibilité d'étudier à temps partiel, les opportunités d'accès par des voies «non traditionnelles» ou encore le nombre d'années d'études nécessaires pour obtenir le certificat d'accès aux études supérieures. En Suisse, les étudiant-e-s des HES sont en moyenne plus âgés et ils commencent leurs études plus tard que les étudiant-e-s des HEU.

Origine sociale

- La probabilité de fréquenter une haute école est fortement influencée par le niveau d'éducation des parents. Dans tous les pays, les pères des étudiant-e-s possèdent plus souvent que la population masculine d'âge correspondant un niveau d'éducation élevé. En Suisse, dans les HEU, la moitié des pères et un quart des mères des étudiant-e-s bénéficient d'un niveau d'éducation tertiaire. La moyenne pour les parents des étudiant-e-s des HES est plus basse et plus proche des valeurs de la population résidente permanente âgée de 40 à 60 ans.

Logement

- Le mode de logement est notamment lié à l'âge des étudiant-e-s et aux politiques nationales de soutien au logement (aides ciblées pour les étudiant-e-s qui quittent le foyer familial et présence de maisons d'étudiant-e-s ou d'autres infrastructures). Dans presque tous les pays, la majorité des étudiant-e-s ne vit plus chez les parents; l'Italie et le Portugal sont les seules exceptions. La Suisse et l'Italie enregistrent les proportions les plus basses d'étudiant-e-s vivant en foyer.

- Pour les étudiant-e-s qui ont quitté le foyer parental, le loyer représente l'une des principales dépenses mensuelles. Le montant du loyer dépend largement du coût de la vie dans les différents pays: les loyers sont ainsi les plus élevés en Angleterre/Pays de Galles et les plus bas en Bulgarie. En Suisse, le coût moyen du logement est élevé en comparaison européenne, mais des variations importantes existent selon les modes de logement. Le foyer et la colocation sont les solutions les plus économes.

Financement des études, subsides et dépenses

- Les trois principales sources financières des étudiant-e-s sont la parenté, les revenus provenant des activités rémunérées et les subsides étatiques. L'importance de chaque source dépend des différentes politiques nationales et des formes d'aide dont peuvent bénéficier les étudiant-e-s des hautes écoles. En Suisse, les principales sources de financement des étudiant-e-s sont la parenté et les activités rémunérées. Si l'étudiant-e est jeune et le niveau d'éducation des parents élevé, les parents financent la majorité du budget.
- Le taux de bénéficiaires de subsides étatiques diffère largement entre les pays variant entre 11% en Italie et 87% en Suède. L'allocation de subsides repose essentiellement sur deux logiques: attribution «universelle» ou attribution sur la base de critères d'éligibilité spécifiques (situation financière, mérite). Lorsque l'attribution est universelle, le taux de bénéficiaires est logiquement élevé (plus de 80%). En Suisse, les subsides sont essentiellement des bourses attribuées sur la base de critères économiques. Le taux de bénéficiaires reste bas comparé à d'autres pays.
- Pour les étudiant-e-s qui n'habitent plus chez leurs parents, les principales dépenses sont liées au loyer et à la nourriture. Selon le pays, la contribution financière aux hautes écoles (taxes, etc.) peut grever de manière importante le budget mensuel. En Suisse, les étudiant-e-s qui ont les dépenses mensuelles les plus élevées sont ceux qui habitent de manière indépendante et loin de la haute école.

Activités rémunérées et «budget-temps»

- Dans la plupart des pays, plus de 40% des étudiant-e-s exerce une activité rémunérée pendant le semestre d'études. En Suisse, cette part s'élève à 63% pour l'ensemble des étudiant-e-s mais varie considérablement selon l'âge: environ la moitié des étudiant-e-s de moins de 21 ans exerce une activité rémunérée, contre plus des trois quarts des étudiant-e-s de plus de 25 ans.
- Le temps consacré en moyenne par les étudiant-e-s européens aux études et aux activités rémunérées dépasse 40 heures par semaine. La plupart de ces heures est consacrée aux études, et se répartit de manière assez équilibrée entre le programme d'études (cours, séminaires, examens, etc.) et les autres activités induites par les études (préparation des travaux, recherche, lecture, etc.). Le temps consacré aux activités rémunérées est généralement inférieur à celui dédié aux études. En Suisse, les étudiant-e-s des HES ont en moyenne un emploi du temps plus chargé que ceux des HEU (49 heures par semaine contre 44), notamment à cause de la présence des étudiant-e-s en cours d'emploi dans les HES, qui consacrent beaucoup de temps aux activités rémunérées.

Mobilité

- Au moment des enquêtes nationales, dans la plupart des pays, moins de 10% des étudiant-e-s avait effectué un séjour d'études à l'étranger. En Suisse, les étudiant-e-s des HEU sont deux fois plus mobiles que les étudiant-e-s des HES. Dans les HEU et les HES, la proportion d'étudiant-e-s mobiles la plus élevée est enregistrée dans les Sciences humaines.
- Dans pratiquement tous les pays, les étudiant-e-s ayant des parents avec un niveau d'éducation tertiaire tendent à partir plus souvent à l'étranger pour accomplir un séjour d'études que les étudiant-e-s issus de familles avec un niveau d'éducation inférieur. En Suisse, plus le niveau d'éducation des parents est élevé, plus ces derniers sont la source principale de financement du séjour d'études.

Indicateurs

1.1 Voies d'accès à l'éducation supérieure

Dans la plupart des pays, moins d'un-e étudiant-e sur dix a accédé aux hautes écoles par le biais de voies considérées comme «non traditionnelles».

Chaque système d'éducation nationale dispose d'une voie d'accès directe aux hautes écoles, celle-ci consistant généralement en un certificat d'éducation de niveau CITE 3A (voir annexe A.2). Au-delà de cette voie «classique», les possibilités d'accès dépendent des politiques nationales qui permettent plus ou moins d'options. Ces voies «non traditionnelles» visent généralement les personnes ayant dépassé un certain âge ou au bénéfice d'une formation professionnelle. La comparaison directe entre les données nationales nécessite une certaine prudence, car ce qui est considéré comme voie «non traditionnelle» diffère d'un pays à l'autre.

Dans la plupart des pays, entre 5 et 15% des étudiant-e-s est entré dans les hautes écoles par des voies «non traditionnelles», notamment par un examen d'entrée, le dépassement d'un certain âge, la validation de l'expérience ou des compétences professionnelles. En France, en Bulgarie et en Italie, les hautes écoles sont pratiquement inaccessibles à ceux qui ne sont pas en possession d'un certificat d'accès «traditionnel».

La Suède est le pays qui définit de la manière la plus large les voies d'accès «non traditionnelles», ce qui influence à la hausse la proportion d'étudiant-e-s ayant accédé par ces voies (36%). Il s'agit de personnes qui ont acquis un certificat d'accès «traditionnel» à l'âge adulte (18%), d'étudiant-e-s possédant un certificat professionnel de degré secondaire II (9%), de personnes accédant aux hautes écoles après validation des compétences professionnelles (6%) ou après avoir suivi des cours dans des écoles autres que celles de degré secondaire II, comme les universités populaires (3%).

En Suisse, les hautes écoles spécialisées et pédagogiques offrent actuellement des possibilités d'entrée plus diversifiées que les universités.

En Suisse, la voie d'accès «traditionnelle» varie selon le type de haute école. Dans les hautes écoles universitaires (HEU), la maturité gymnasiale ou un certificat d'accès étranger jugé équivalent constituent le certificat d'accès «traditionnel». Il existe des voies d'accès «non traditionnelles» telles que le titre d'enseignement primaire, les examens d'admission ou la passerelle créée depuis 2003 pour les titulaires d'une maturité professionnelle. Ces derniers doivent alors passer un examen complémentaire. L'accès par ces voies restait toutefois limité au moment de l'enquête (5%).

Dans les hautes écoles spécialisées (HES), la formation professionnelle initiale complétée d'une maturité professionnelle constitue la voie «traditionnelle» d'accès. Elle concerne la moitié des étudiant-e-s. L'autre moitié a accédé aux HES par des voies «non traditionnelles»: par exemple, les détenteurs d'une maturité gymnasiale (25%) doivent attester d'une expérience professionnelle préalable en lien avec le domaine d'études, les étudiant-e-s issus des écoles de degré diplôme (7%) doivent accomplir un stage pratique et les personnes ayant un certificat fédéral de capacité (CFC, 6%) doivent passer un examen d'entrée.

Les hautes écoles pédagogiques (HEP) font partie du système des HES, mais leurs voies d'accès ne sont pas les mêmes, raison pour laquelle elles sont présentées ici séparément. A l'instar des HEU, la voie d'accès «traditionnelle» aux HEP est la maturité gymnasiale (62%). Toutefois, les HEP visent la formation des enseignant-e-s pour les niveaux primaire et secondaire I et II et le titre d'enseignement primaire est également considéré comme une voie d'accès «traditionnelle» (7%). Un tiers des étudiant-e-s a accédé aux HEP par des voies «non traditionnelles», par exemple par les écoles de degré diplôme.

Quel que soit le type de haute école, les voies «non traditionnelles» permettent en général d'accéder à certains domaines d'études mais pas à l'ensemble de l'offre de formation.

Définitions et explications

Voie «traditionnelle»: certificat permettant une entrée directe dans les hautes écoles (au niveau international, généralement CITE 3A, voir annexe A.2). Pour la Suisse, dans le graphique de comparaison européenne, ceci comprend: maturité gymnasiale et professionnelle, certificat d'accès étranger jugé équivalent, maturité gymnasiale et professionnelle pour adultes.

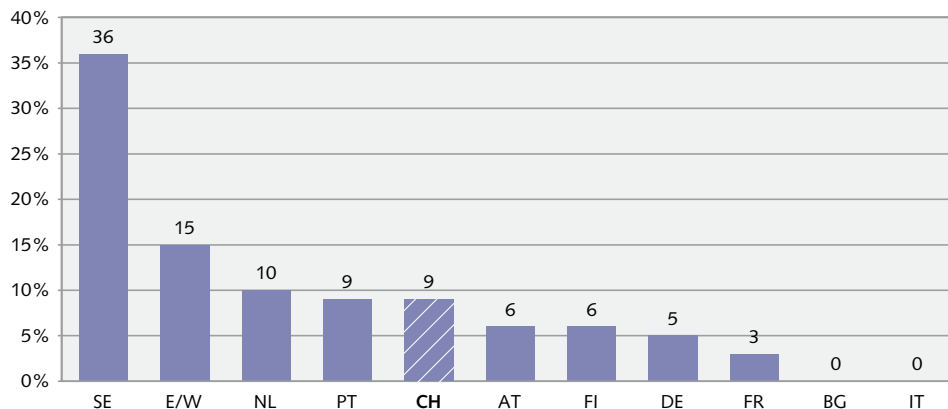
Voie «non traditionnelle»: l'accès aux hautes écoles est soumis à certaines conditions pour les personnes ne disposant pas d'un certificat d'accès direct. Ces conditions varient selon les pays. Elles peuvent prendre la forme d'un examen d'entrée, d'une limite inférieure d'âge, d'un certificat de formation professionnelle ou de la reconnaissance des qualifications. Pour la Suisse, dans le graphique de comparaison européenne, ceci comprend: certificat fédéral de capacité (CFC) avec examen d'entrée, entrée sur dossier, examen d'entrée et autres.

Année de référence pour les données nationales

2005: CH, E/W
2006: AT, DE, FI, FR, IT, NL, PT, SE
2007: BG

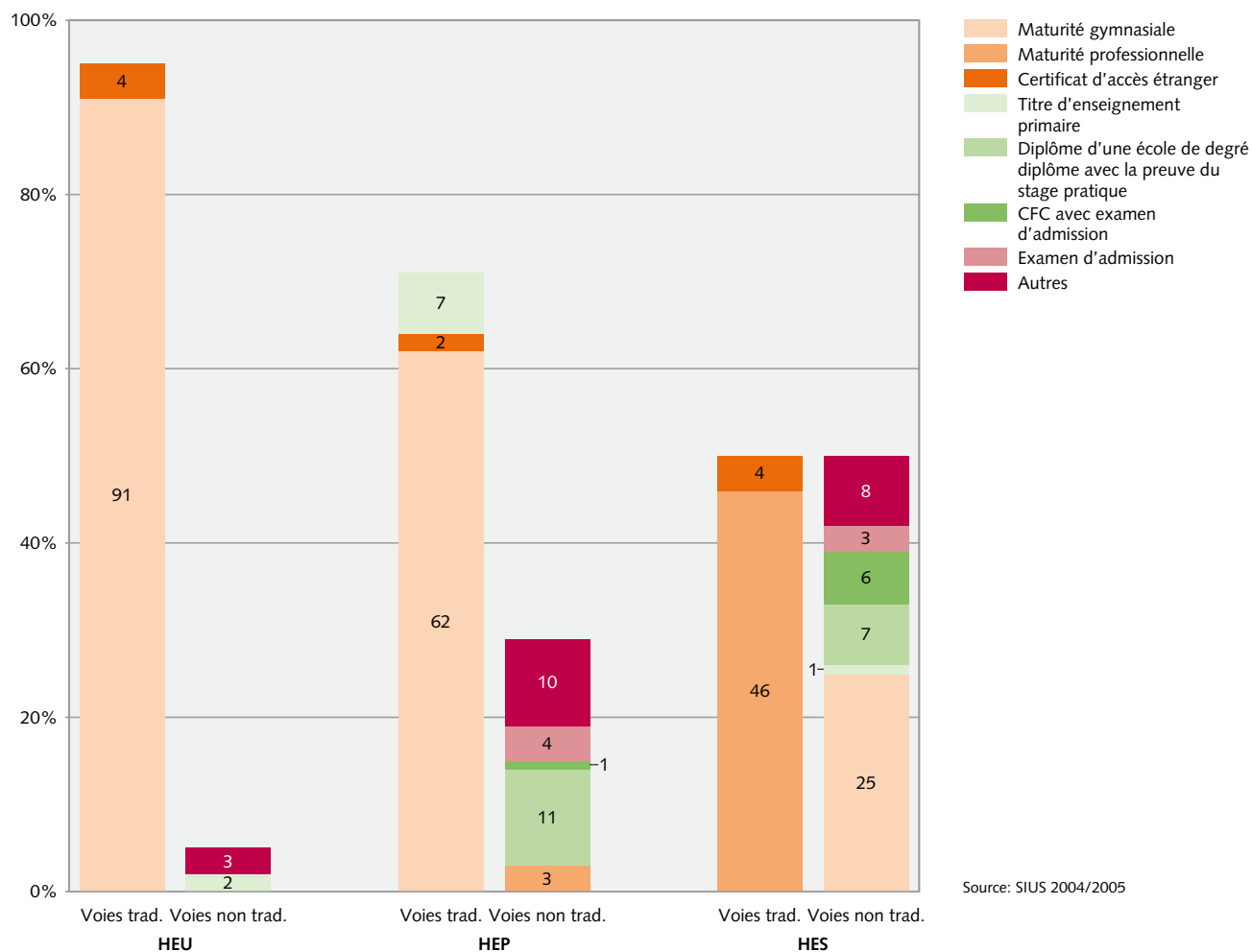
1.1 Voies d'accès à l'éducation supérieure

Europe: proportion d'étudiant-e-s ayant accédé aux hautes écoles par des voies «non traditionnelles» (définitions nationales)



Source: Eurostudent III

Suisse: proportion d'étudiant-e-s ayant accédé aux hautes écoles par des voies «traditionnelles» et «non traditionnelles» selon le type de haute école et le certificat d'accès



Source: SIUS 2004/2005

© Office fédéral de la statistique (OFS)

1.2 Expérience professionnelle antérieure aux études

Les étudiant-e-s provenant de familles avec une éducation supérieure sont moins souvent que la moyenne au bénéfice d'une expérience professionnelle lorsqu'ils débutent leurs études.

La proportion d'étudiant-e-s disposant d'une expérience professionnelle avant le début des études varie beaucoup entre les pays. En Suède et en Finlande, elle concerne la moitié des étudiant-e-s. En Suisse, en Italie, en France et en Allemagne, environ un-e étudiant-e sur trois est au profit d'une expérience professionnelle antérieure aux études, alors que dans les autres pays c'est le cas pour moins d'un-e étudiant-e sur quatre. Dans tous les pays, l'expérience professionnelle est moins fréquente parmi les étudiant-e-s dont les parents ont un niveau d'éducation supérieur (CITE 5 6) que parmi ceux issus de familles avec un niveau d'éducation inférieur (CITE 0 1 2). Dans certains pays (Portugal et Autriche), ces derniers ont même une probabilité trois fois plus élevée d'avoir acquis une expérience professionnelle avant le début des études.

La proportion d'étudiant-e-s ayant une expérience professionnelle dépend en particulier de trois facteurs. Le premier est la part d'étudiant-e-s qui entre dans les hautes écoles par des voies «non traditionnelles», ces étudiant-e-s ayant pour la plupart une expérience ou une formation professionnelle (voir chapitre 1.1). Le deuxième facteur est la proportion d'étudiant-e-s suivant des études à temps partiel, qui ont souvent déjà acquis une expérience professionnelle. Enfin, plus l'âge moyen des étudiant-e-s est élevé (voir chapitre 2.2), plus il est probable que les étudiant-e-s aient acquis une expérience professionnelle avant d'entrer dans une haute école.

Les étudiant-e-s issus des familles avec un niveau d'éducation inférieur sont souvent plus âgés et commencent leurs études après une période de travail, ce qui explique qu'ils soient proportionnellement plus nombreux à bénéficier d'une expérience professionnelle par rapport aux étudiant-e-s issus de familles avec une éducation supérieure.

Les étudiant-e-s des HES disposent plus souvent que les étudiant-e-s des HEU d'une expérience professionnelle avant de commencer leurs études.

Dans les HEU, moins d'un quart des étudiant-e-s ont acquis une expérience professionnelle avant leurs études. Seuls les étudiant-e-s des groupes de domaines d'études Sciences humaines et Sciences sociales et de l'éducation présentent des proportions supérieures à 25%. Inversement, dans les HES, environ trois quarts des étudiant-e-s disposent d'une expérience professionnelle avant de commencer leurs études.

Ces différences s'expliquent par le fait que les HES proposent une formation plus proche du champ professionnel, offrent la possibilité de suivre des études en cours d'emploi et ont comme voie d'accès principale la maturité professionnelle, qui est préparée durant ou après la formation professionnelle. De plus, il est aussi possible d'accéder à certaines filières HES après avoir effectué un apprentissage et passé un examen.

Quel que soit le groupe de domaines d'études et le type de haute école, les étudiant-e-s originaires de familles avec un niveau d'éducation bas (CITE 0 1 2) ont plus souvent une expérience de type professionnel que les étudiant-e-s dont les parents ont une formation tertiaire (CITE 5 6). Il convient de rappeler qu'en 2005, les étudiant-e-s avec des parents ayant un niveau d'éducation CITE 0 1 2 constituaient 7% des étudiant-e-s des HEU et 9% de ceux des HES tandis que les étudiant-e-s avec des parents ayant un niveau d'éducation CITE 5 6 formaient 57% des étudiant-e-s HEU et 45% des étudiant-e-s HES.

Définitions et explications

Expérience professionnelle: pour Eurostudent, sont considérés comme «ayant une expérience professionnelle» les étudiant-e-s qui, avant de commencer les études supérieures, ont accompli une formation professionnelle ou exercé une activité rémunérée régulière d'au moins 6 mois. Pour la Suisse, l'activité rémunérée devait avoir au minimum une durée de 12 mois et un taux d'occupation de 50%.

Classification internationale type de l'éducation (CITE)

CITE 0, 1 et 2 = degré préscolaire, primaire et premier cycle du secondaire.

CITE 3 et 4 = deuxième cycle du secondaire et postsecondaire non tertiaire.

CITE 5 et 6 = degré tertiaire 5A et 5B et programmes de recherche de haut niveau.

Le niveau d'éducation des parents est défini par le niveau CITE le plus élevé atteint par l'un des deux parents.

Année de référence

pour les données nationales

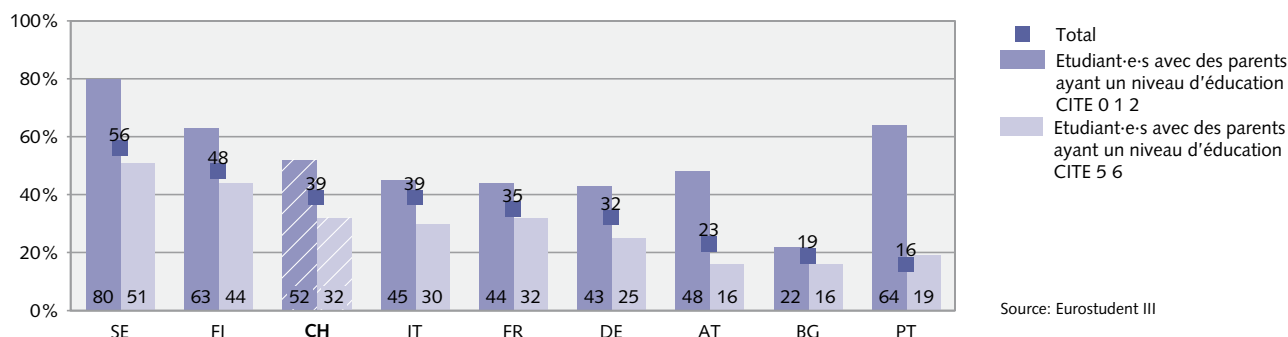
2005: CH

2006: AT, DE, FI, FR, IT, PT, SE

2007: BG

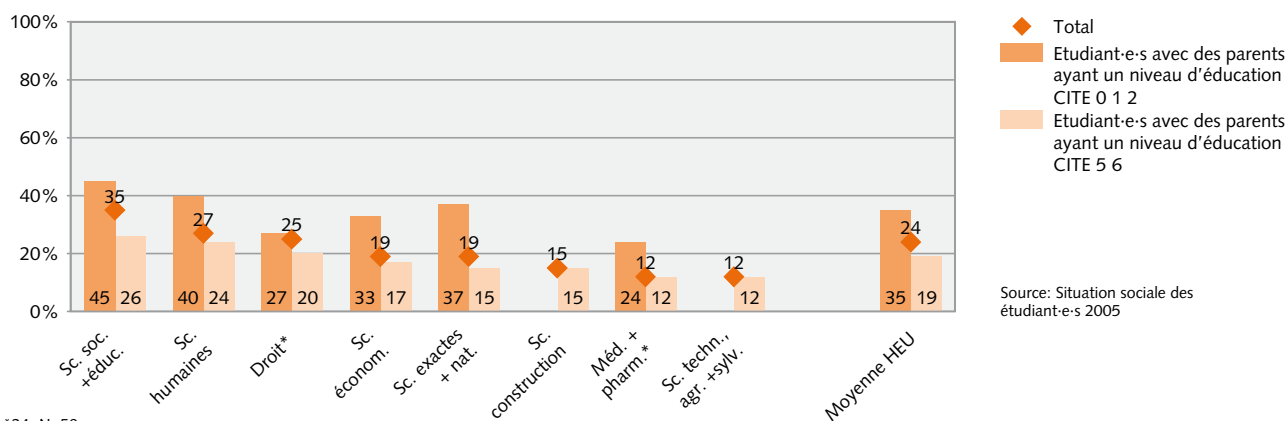
1.2 Expérience professionnelle antérieure aux études

Europe: proportion d'étudiant-e-s disposant d'une expérience professionnelle antérieure aux études selon le plus haut niveau d'éducation des parents



E/W, NL: données manquantes

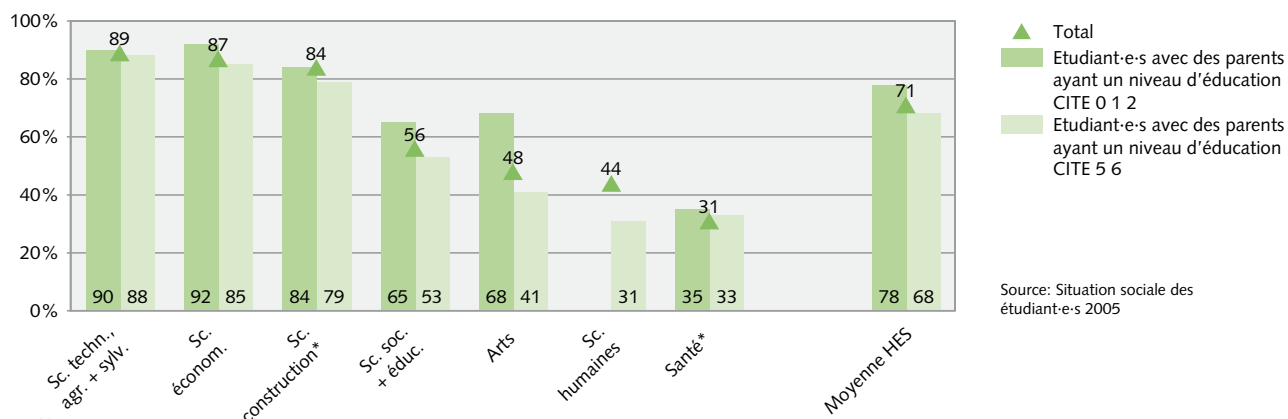
Suisse: proportion d'étudiant-e-s HEU disposant d'une expérience professionnelle antérieure aux études selon le groupe de domaines d'études et le plus haut niveau d'éducation des parents



*24<N<50

Remarque: Le nombre restreint de cas ne permet pas de présenter les résultats pour les étudiant-e-s des groupes de domaines d'études Santé, Sciences de la construction (CITE 0 1 2) et Sciences techniques, agriculture et sylviculture (CITE 0 1 2).

Suisse: proportion d'étudiant-e-s HES disposant d'une expérience professionnelle antérieure aux études selon le groupe de domaines d'études et le plus haut niveau d'éducation des parents



*24<N<50

Remarque: Le nombre restreint de cas ne permet pas de présenter les résultats pour les étudiant-e-s des groupes de domaines d'études Sciences humaines (CITE 0 1 2).

© Office fédéral de la statistique (OFS)

2.1 Proportion de femmes parmi les étudiant-e-s

Les femmes constituent la majorité des étudiant-e-s des hautes écoles dans pratiquement tous les pays.

En Suisse des différences importantes persistent entre les groupes de domaines d'études.

Dans la plupart des pays, les femmes sont majoritaires dans les hautes écoles au niveau CITE 5A (bachelor, master, licence, diplôme). Les proportions les plus élevées sont observées dans les pays nordiques, en Suède (65%) et en Finlande (62%). En Suisse (en 2005) et en Allemagne (en 2006) les pourcentages frôlent l'égalité (49% et 48%).

La proportion de femmes étudiant au niveau bachelor est généralement similaire à celle des étudiantes en général. La Suisse et l'Autriche font exception, avec des proportions de femmes nettement plus basses que pour l'ensemble des étudiant-e-s. Ces différences sont à lier au fait qu'au moment des enquêtes nationales, les programmes de bachelor étaient offerts dans ces deux pays essentiellement dans des domaines d'études fréquentés majoritairement par des hommes. En Suisse, durant l'année académique 2004/2005, les programmes de bachelor étaient présents seulement dans les HEU (voir également annexe A.8) et particulièrement en Sciences techniques (où 85% des étudiant-e-s sont des hommes), en Sciences économiques (72%) et en Sciences exactes et naturelles (65%).

Malgré la présence relativement élevée des femmes dans les hautes écoles, il existe encore dans la plupart des pays une nette différenciation selon les domaines d'études. Certains, tels que les Sciences humaines et les Sciences sociales et de l'éducation, sont à forte majorité féminine tandis que d'autres (p.ex. les Sciences techniques) restent majoritairement masculins.

En Suisse durant l'année académique 2004/2005 et concernant le niveau CITE 5A (bachelor, master, licence, diplôme), les femmes formaient un peu plus de la moitié des étudiant-e-s des HEU (51%). Dans les HES, la proportion des femmes était de 45%. Cet écart s'explique par les différences entre les groupes de domaines d'études et plus particulièrement par le nombre total d'étudiant-e-s inscrits dans les domaines privilégiés par les femmes. Deux groupes de domaines d'études (Arts dans les HES et Droit dans les HEU) présentent des proportions relativement équilibrées, mais dans tous les autres domaines la situation est plus polarisée.

Au sein des HEU, les femmes sont majoritaires dans les groupes de domaines d'études Santé (89% de femmes), Sciences sociales et de l'éducation (67%), Sciences humaines (62%), Médecine et pharmacie (63%) et Droit (54%). Ces domaines regroupent 63% du total des étudiant-e-s. Dans les autres groupes, la proportion de femmes est inférieure à 40%, mais ces domaines ne regroupent environ qu'un tiers des étudiant-e-s HEU.

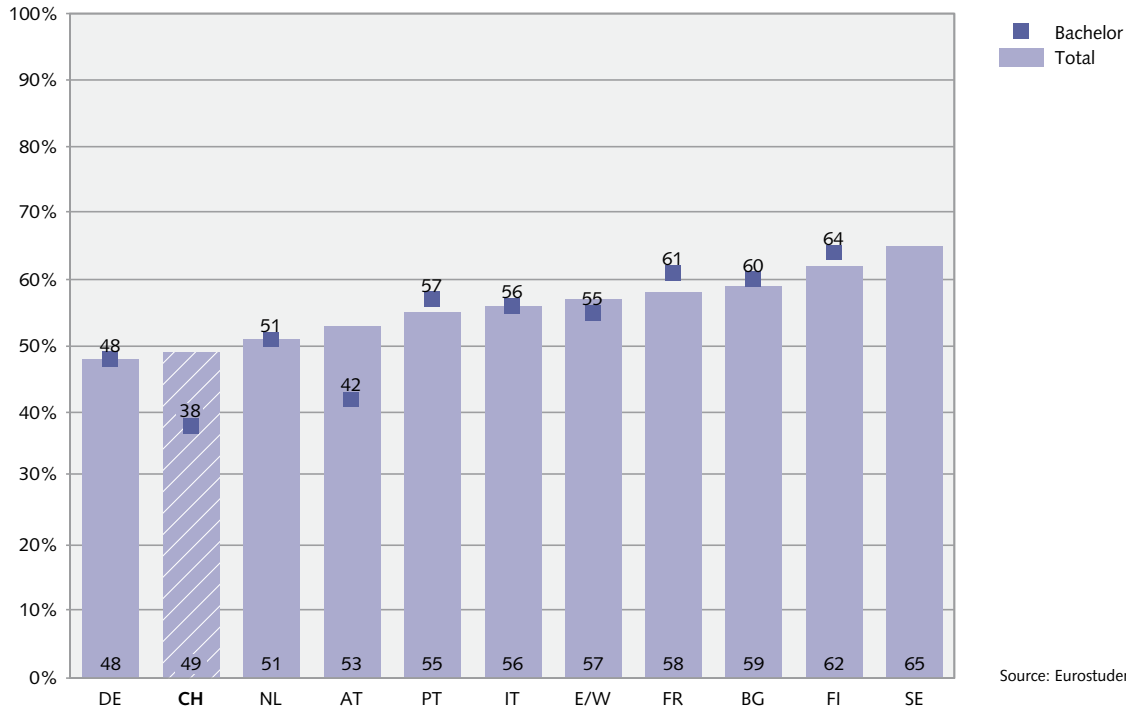
Dans les HES, la proportion des femmes est importante dans les groupes de domaines d'études Santé (85%), Sciences humaines (79%) et Sciences sociales et de l'éducation (77%) mais ces domaines, à l'inverse de ceux des HEU, ne rassemblent au total qu'un tiers des étudiant-e-s. La majorité des étudiant-e-s HES se trouve dans les domaines d'études économiques et techniques, dans lesquels étudiant avant tout des hommes (64% en Sciences économiques, 81% en Sciences de la construction et 91% en Sciences techniques). De ce fait, les hommes sont majoritaires dans les HES. Cette situation est cependant en pleine évolution, en particulier grâce au développement des cursus d'études Santé et Travail social dans les HES. Ainsi, durant l'année académique 2007/2008, les proportions hommes/femmes dans les HES sont proches de l'équilibre.

**Année de référence
pour les données nationales**

2005: CH, E/W
2006: AT, DE, FI, FR, IT, NL, PT, SE
2007: BG

2.1 Proportion de femmes parmi les étudiant-e-s

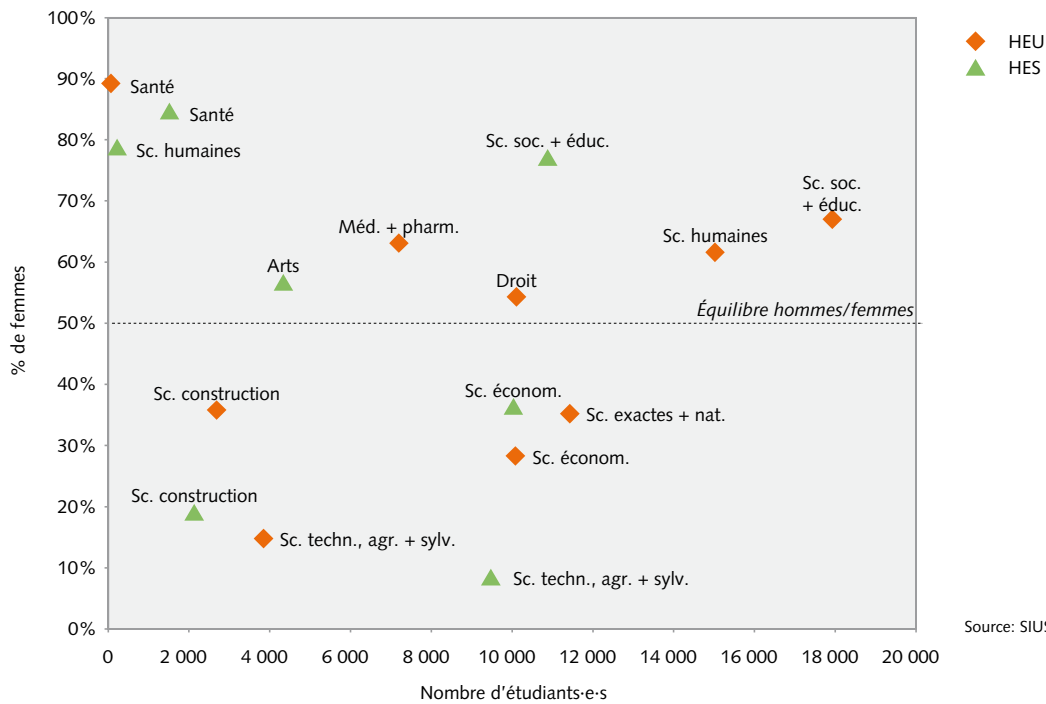
Europe: proportion de femmes, au total et en cursus de bachelor



Source: Eurostudent III

SE, étudiant-e-s en bachelor: données manquantes

Suisse: proportion de femmes et nombre total d'étudiant-e-s selon le groupe de domaines d'études HEU et HES



Source: SIUS 2004/2005

© Office fédéral de la statistique (OFS)

2.2 Age en première année et âge moyen des étudiant-e-s

L'âge moyen des étudiant-e-s varie fortement en fonction des systèmes nationaux d'éducation.

L'âge moyen des étudiant-e-s est inférieur à 23 ans au Portugal, en France, en Italie et en Bulgarie, tandis qu'il est supérieur à 26 ans en Suède et en Angleterre/Pays de Galles. Les différences d'âge entre les pays sont influencées, entre autres, par le développement du processus de Bologne. A l'époque des enquêtes nationales, une majorité des étudiant-e-s de certains pays (Bulgarie, Portugal et Italie) suivait les nouvelles filières de bachelor et de master; dans d'autres pays (dont la Suisse, état en 2005, mais également l'Autriche et l'Allemagne) la plupart des étudiant-e-s fréquentait des cursus «anciens», traditionnellement plus longs, ce qui influence à la hausse l'âge moyen.

L'âge moyen des étudiant-e-s de première année constitue un meilleur indicateur pour observer l'effet des caractéristiques propres à chaque système national d'éducation. Il varie de 18,8 ans en France à 25,8 ans en Angleterre/Pays de Galles.

L'âge des étudiant-e-s en première année dépend de facteurs structurels, et notamment de la façon dont le système éducatif est organisé: possibilité d'étudier à temps partiel, opportunités d'accès par des voies «non traditionnelles» ou encore nombre d'années d'études nécessaires pour obtenir le certificat d'accès aux études supérieures. Les étudiant-e-s à temps partiel ou qui entrent par des voies «non traditionnelles» sont généralement plus âgés car ils ont souvent exercé une activité professionnelle avant d'entreprendre les études. Cette situation s'applique à la fois à la Suède, à l'Angleterre/Pays de Galles et en partie à la Suisse (voir chapitre 1.1): ces pays enregistrent aussi des âges moyens supérieurs à 23 ans pour les étudiant-e-s en première année. A l'opposé, en France et au Portugal, la possibilité d'étudier à temps partiel est limitée. En outre, peu d'étudiant-e-s entrent par des voies «non traditionnelles» et la grande majorité commence leurs études tout de suite après l'obtention du certificat d'accès, qui est délivré assez rapidement par rapport à d'autres pays. Ceci explique pourquoi dans ces deux pays les étudiant-e-s en première année ont en moyenne moins de 21 ans.

Les étudiant-e-s des HES sont en moyenne plus âgés de ceux des HEU.

En Suisse, les étudiant-e-s des HES sont plus âgés que ceux des HEU et ils commencent en moyenne leurs études à 25 ans, c'est-à-dire trois ans plus tard que les étudiant-e-s des HEU.

La différence d'âge au début des études s'explique par les caractéristiques propres des étudiant-e-s. Dans les HES, les étudiant-e-s disposent souvent d'une expérience professionnelle avant d'entamer les études: pour certaines filières, un stage pratique est d'ailleurs requis pour les étudiant-e-s qui ne sont pas au bénéfice d'une maturité professionnelle. De plus, les étudiant-e-s en cours d'emploi, qui constituent un quart des étudiant-e-s HES, ont en moyenne 29 ans en première année. Ces deux éléments contribuent fortement à élever l'âge au début des études dans les HES.

Dans les HEU, la moyenne d'âge des étudiant-e-s est la plus élevée dans les groupes de domaines d'études Sciences humaines et Sciences sociales et de l'éducation: les étudiant-e-s ont plus de 26 ans en moyenne et plus de 22 ans en première année d'études. Dans les HES, la moyenne d'âge des étudiant-e-s est particulièrement élevée dans les groupes de domaines d'études Sciences sociales et de l'éducation et Sciences économiques, qui sont d'ailleurs deux domaines avec une part importante d'étudiant-e-s en cours d'emploi (voir annexe A.8).

Définitions et explications

Étudiant-e-s de première année: sont pris en compte en tant qu'étudiant-e-s de première année ceux qui accomplissent un premier ou un deuxième semestre dans une haute école, dans un cursus de bachelor ou de licence/diplôme. Les étudiant-e-s débutants de master ne sont pas pris en compte.

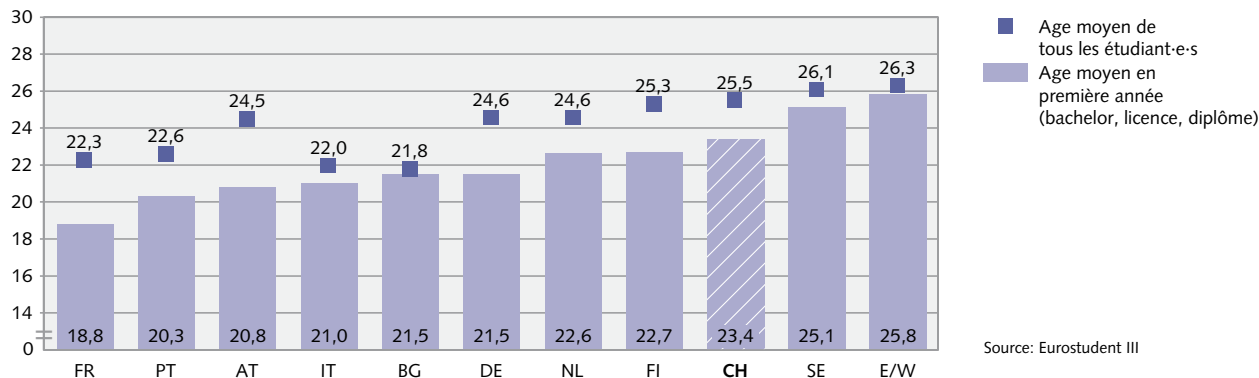
Note concernant les données de l'Italie: dans l'enquête italienne, seuls les étudiant-e-s inscrits dans les cursus de la réforme de Bologne (bachelor et master) ont été pris en compte. Etant donné que la mise en œuvre de la réforme de Bologne est plus avancée dans les programmes de bachelor que dans ceux des master, les étudiant-e-s de l'enquête italienne sont particulièrement jeunes.

Année de référence pour les données nationales

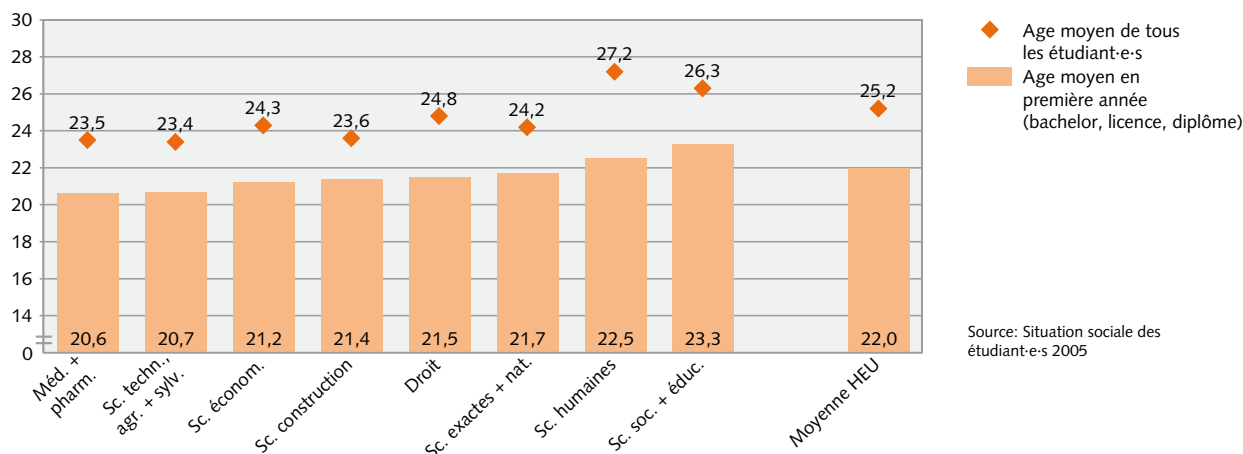
2005: CH, E/W
2006: AT, DE, FI, FR, IT, NL, PT, SE
2007: BG

2.2 Age en première année et âge moyen des étudiant-e-s

Europe: âge moyen des étudiant-e-s, en première année et au total

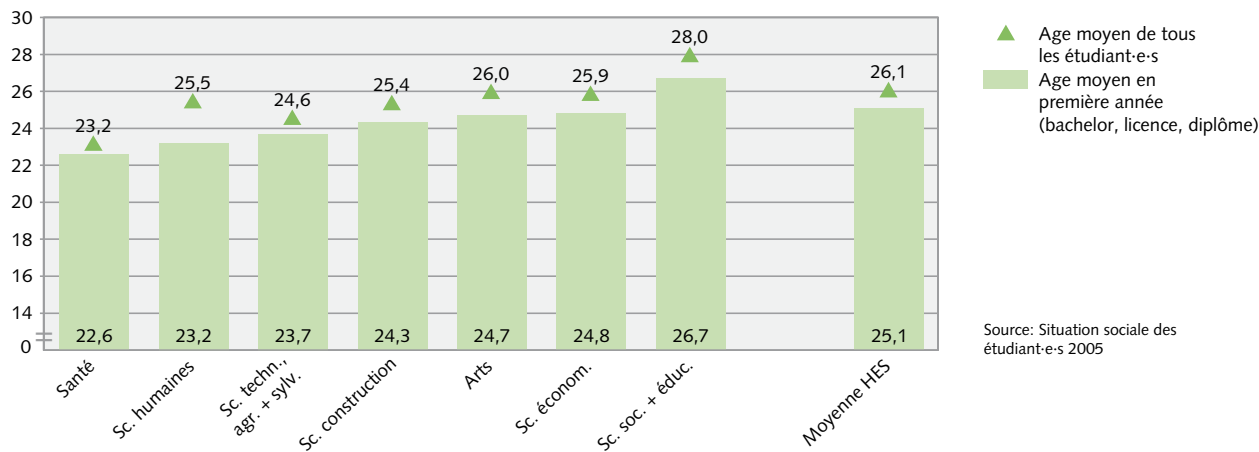


Suisse: âge moyen des étudiant-e-s HEU, en première année et au total selon le groupe de domaines d'études



Remarque: Le nombre restreint de cas ne permet pas de présenter les résultats pour les étudiant-e-s du groupe de domaines d'études Santé.

Suisse: âge moyen des étudiant-e-s HES, en première année et au total selon le groupe de domaines d'études



© Office fédéral de la statistique (OFS)

2.3 Etudiant-e-s avec enfants

La proportion d'étudiant-e-s ayant des enfants est la plus élevée dans les pays nordiques.

De plus en plus, les étudiant-e-s qui fréquentent les hautes écoles au niveau CITE 5A ont des profils et des vécu différenciés. Grâce aux possibilités offertes dans certaines hautes écoles, il est désormais possible d'accéder à l'enseignement supérieur après un certain nombre d'années de travail ou par la reconnaissance de diplômes professionnels (voir chapitre 1.1). L'une des principales conséquences est que l'étudiant-e n'est plus forcément un-e jeune adulte qui entre à l'université tout de suite après l'obtention de sa maturité et qui fréquente la haute école à temps plein. La proportion d'étudiant-e-s avec enfants est aussi un indicateur de cette hétérogénéité du corps étudiant et de l'ouverture des systèmes d'éducation.

Les étudiant-e-s avec enfants restent cependant une minorité qui ne dépasse généralement pas 10%. Les taux les plus élevés sont observés dans les pays où la proportion d'étudiant-e-s à temps partiel et d'étudiant-e-s qui entrent par des voies «non traditionnelles» est importante et où l'âge moyen dépasse 24 ans (Suède, Finlande, Autriche, Pays-Bas). A l'inverse, dans les pays où l'âge moyen des étudiant-e-s est bas et où les possibilités d'étudier à temps partiel sont restreintes, moins d'étudiant-e-s ont des enfants (Italie et Bulgarie). Parmi les étudiant-e-s-parents, la proportion de femmes est plus importante que celle d'hommes. Le Portugal constitue une exception, qui peut s'expliquer par le fait que les étudiantes portugaises sont plus jeunes que leurs collègues masculins.

Les étudiantes ont plus fréquemment des enfants que leurs collègues masculins.

Avec 5% des étudiant-e-s (niveau CITE 5A) ayant des enfants, la Suisse se situe dans la moyenne européenne. En Suisse, parmi les étudiant-e-s-parents, 45% a un seul enfant. Un tiers en a deux et le restant a trois enfants ou plus. La part d'étudiant-e-s avec enfants est plus élevée dans les HES (7%) que dans les HEU (4%). Cette situation s'explique par l'âge moyen plus élevé des étudiant-e-s HES et par le fait qu'une part importante des étudiant-e-s en cours d'emploi dans les HES ont déjà des enfants (19%).

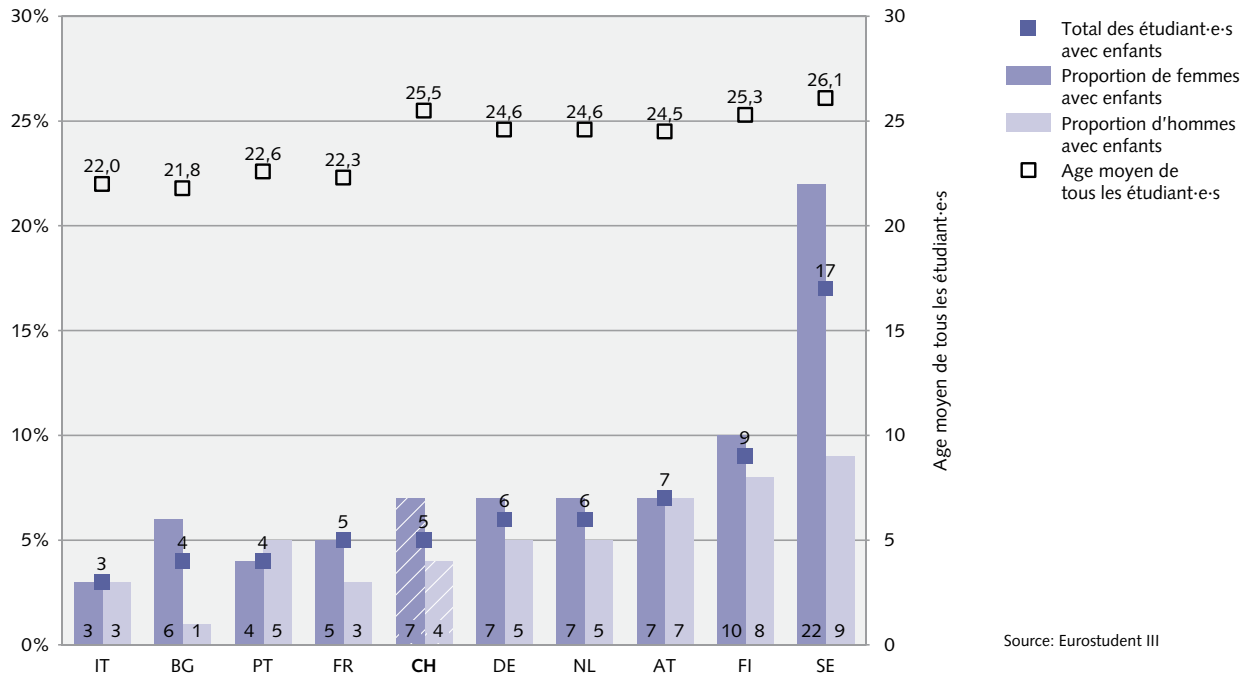
Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir des enfants (7% contre 4%) et sont plus souvent que leurs collègues masculins parent de plusieurs enfants. La probabilité d'avoir des enfants augmente avec l'âge: avant 30 ans, très peu d'étudiant-e-s ont des enfants. Parmi les étudiant-e-s âgés de 31 à 35 ans, la proportion augmente à 21% pour les étudiantes et à 16% pour les étudiants. Après 35 ans, environ la moitié des étudiant-e-s (hommes ou femmes) a des enfants. Par rapport à la population résidente permanente, les étudiant-e-s ont comparativement moins souvent des enfants.

**Année de référence
pour les données nationales**

2005: CH
2006: AT, DE, FI, FR, IT, NL, PT, SE
2007: BG

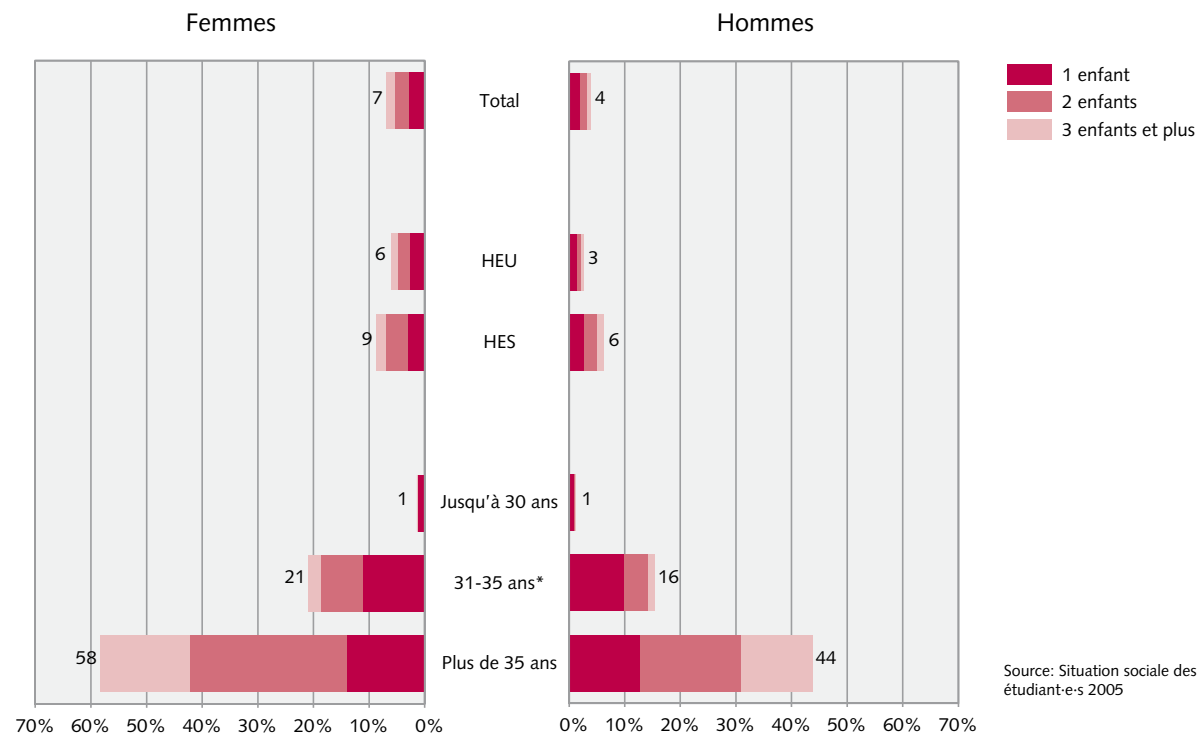
2.3 Etudiant·e·s avec enfants

Europe: proportion d'étudiant·e·s avec enfants, au total et selon le sexe



E/W: données manquantes

Suisse: proportion d'étudiant·e·s avec enfants selon le sexe, l'âge et le type de haute école



* 24<N<50

© Office fédéral de la statistique (OFS)

3 Origine sociale

La probabilité de fréquenter une haute école est fortement influencée par le niveau d'éducation des parents.

L'origine sociale des étudiant·e·s, et tout particulièrement le niveau d'éducation de leurs parents, est un indicateur des possibilités d'accès à l'éducation supérieure. Plus la proportion de parents des étudiant·e·s ayant un certain niveau d'éducation est similaire à celle présente dans la population d'âge correspondant, moins l'accès à l'éducation supérieure est lié à l'origine sociale.

Dans tous les pays, les pères des étudiant·e·s possèdent plus souvent que la population masculine d'âge correspondant un niveau d'éducation tertiaire (CITE 5 6) tandis qu'ils sont moins souvent au bénéfice d'un niveau d'éducation bas (CITE 0 1 2). Toutefois, les écarts varient fortement selon les pays. En Suisse, en Finlande et aux Pays-Bas, le niveau d'éducation des pères des étudiant·e·s se rapproche de celui de la population masculine d'âge correspondant. Dans les autres pays, il y a une sous-représentation des pères ayant un niveau d'éducation inférieur et une surreprésentation des pères ayant un niveau d'éducation supérieur, ce qui indique une tendance à la reproduction sociale dans l'accès à l'éducation supérieure. En d'autres termes, si le père est au profit d'une formation supérieure, il est très probable que ses enfants suivent aussi une formation de ce type.

Les chances d'accès à l'éducation supérieure sont influencées par les conditions d'accès et les politiques de soutien financier. En Finlande, il n'existe pas de taxes d'études et les pouvoirs publics mettent en principe à disposition de chaque étudiant·e une bourse et une aide au logement qui permettent d'éliminer les barrières financières d'accès à l'éducation supérieure. Aux Pays-Bas, les faibles différences d'accès selon l'origine sociale s'expliquent en particulier par un système qui prévoit un soutien financier à disposition de chaque étudiant·e et par la possibilité d'étudier à temps partiel, ce qui est souvent le fait d'étudiant·e·s dont les parents ont un niveau d'éducation inférieur. En Suisse, le rapport relativement équilibré est avant tout le fait des HES, où étudie une proportion plus importante d'étudiant·e·s avec des parents ayant un niveau d'éducation inférieur.

Dans les HEU, la part de parents avec un niveau d'éducation tertiaire est particulièrement élevé.

En Suisse, plus de la moitié des pères et un quart des mères des étudiant·e·s des HEU ont un niveau d'éducation tertiaire (CITE 5 6). Ces proportions sont plus basses parmi les parents des étudiant·e·s des HES.

Au niveau des domaines d'études, deux groupes se distinguent. Dans le premier, qui se compose de tous les groupes de domaines d'études HEU ainsi que des Arts dans les HES, les deux parents des étudiant·e·s sont hautement qualifiés et possèdent plus souvent que la population résidente d'âge correspondant un niveau d'éducation CITE 5 6. Dans le deuxième groupe, formé exclusivement par des groupes de domaines d'études HES, les deux parents sont par contre moins souvent au profit d'une formation de niveau élevé et les pourcentages de pères et de mères avec un niveau d'éducation supérieure sont plus proches de ceux présents dans la population résidente permanente âgée de 40 à 60 ans.

Définitions et explications

Graphique de comparaison européenne: rapport entre le niveau d'éducation des pères des étudiant·e·s et celui de la population masculine d'âge correspondant. L'axe des abscisses indique le niveau d'éducation tertiaire (CITE 5 6), celui des ordonnées le niveau d'éducation le plus bas (CITE 0 1 2). Un rapport de 1 signifie que la proportion d'hommes bénéficiant du niveau d'éducation donné est identique parmi les pères des étudiant·e·s et les hommes résidents permanents âgés de 40 à 60 ans. Dans tous les pays la situation des mères est identique à celle des pères, raison pour laquelle elle n'est pas présentée ici.

Graphique suisse: proportion des pères et des mères des étudiant·e·s disposant d'un niveau d'éducation tertiaire (CITE 5 6). Afin de permettre une comparaison avec l'ensemble de la population, les lignes en pointillé indiquent la proportion d'hommes et de femmes ayant un niveau d'éducation identique (CITE 5 6) dans la population résidente permanente âgée de 40 à 60 ans.

Classification internationale type de l'éducation (CITE)

CITE 0, 1 et 2 = degré préscolaire, primaire et premier cycle du secondaire.

CITE 3 et 4 = deuxième cycle du secondaire et postsecondaire non tertiaire.

CITE 5 et 6 = degré tertiaire 5A et 5B et programmes de recherche de haut niveau.

Le niveau d'éducation des parents est défini par le niveau CITE le plus élevé atteint par l'un des deux parents.

Année de référence

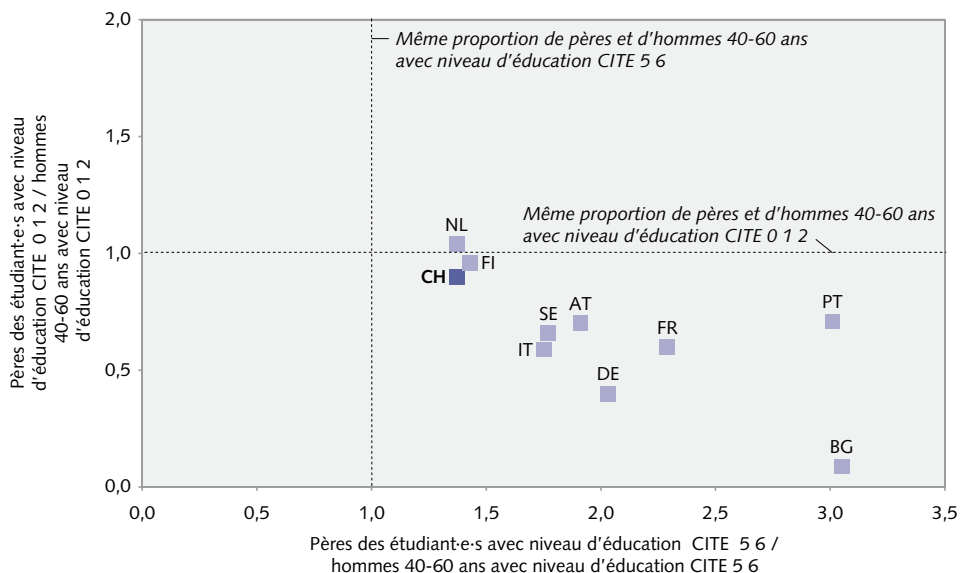
pour les données nationales

2005: CH

2006: AT, DE, FI, FR, IT, NL, PT, SE

2007: BG

Europe: plus haut niveau d'éducation des pères des étudiant-e-s par rapport à la population masculine d'âge correspondant

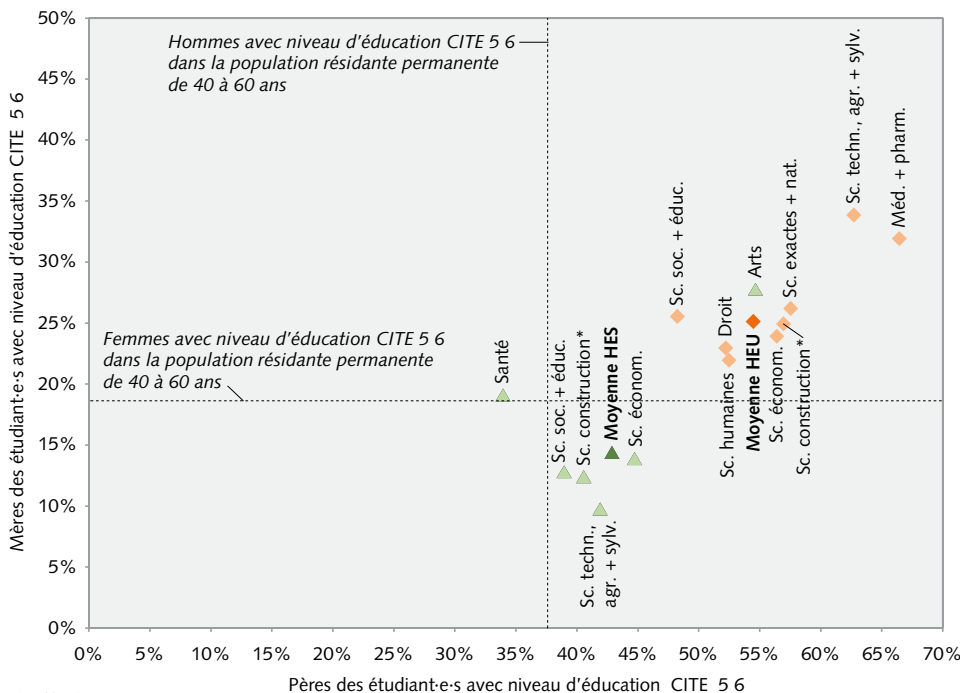


Source: Eurostudent III

E/W: données manquantes

Remarque: Population de référence 40-60 ans, sauf IT (45-64 ans) et NL (45-65 ans).

Suisse: pères et mères des étudiant-e-s avec niveau d'éducation supérieur (CITE 5 6) selon le groupe de domaines d'études HEU et HES (étudiant-e-s en %)



Sources: Situation sociale des étudiant-e-s 2005, Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2005

*24<N<50

Remarques: Le nombre restreint de cas ne permet pas de présenter les résultats pour les étudiant-e-s des groupes de domaines d'études HEU Santé et HES Sciences humaines.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

4.1 Modes de logement

Dans la plupart des pays, une majorité d'étudiant-e-s vit dans son propre logement.

Les modes de logement des étudiant-e-s de niveau CITE 5A (bachelor, master, licence, diplôme) peuvent être regroupés en trois grandes catégories: habiter chez ses parents, dans un foyer pour étudiant-e-s ou dans son propre logement (appartement, colocation, sous-location). Rester chez ses parents permet de réduire les coûts liés au logement et à la nourriture, tandis que les autres modes de logement demandent plus de ressources pour couvrir les coûts additionnels. Plus d'un quart des étudiant-e-s loge dans un foyer en Bulgarie, en Finlande, en Suède et aux Pays-Bas, contre 5% ou moins en Suisse, en Italie et au Portugal. Les proportions d'étudiant-e-s ayant leur propre logement sont les plus élevées en Finlande (67%), en Autriche (65%), en Allemagne (65%), en Suède (64%) et en Angleterre/Pays de Galles (60%). En Suisse également, plus de la moitié des étudiant-e-s a son propre logement (58%). Au contraire, en Italie et au Portugal, plus de 50% des étudiant-e-s loge encore chez leurs parents.

L'importance relative des trois modes de logement dépend essentiellement de deux facteurs. Le premier est l'âge des étudiant-e-s (voir chapitre 2.2): plus les étudiant-e-s sont jeunes, plus ils sont nombreux à vivre chez leurs parents. Les politiques nationales de soutien au logement sont le deuxième facteur qui influence le choix d'habitation. En Finlande, un réseau de maisons d'étudiant-e-s (Students' Housing Foundations) fournit dans pratiquement toutes les villes universitaires des appartements à loyers plus bas que le marché privé. De plus, les étudiant-e-s finlandais peuvent jouir d'une aide étatique formée d'une bourse et d'un subside couvrant 80% des coûts d'un appartement à prix modéré. La présence des maisons d'étudiant-e-s et du subside au logement permettent de comprendre pourquoi la Finlande est le pays avec la plus basse proportion d'étudiant-e-s qui vit encore avec les parents. Inversement, les étudiant-e-s italiens et portugais restent plus que leurs autres collègues européens chez leurs parents.

En Suisse, les étudiant-e-s qui vivent dans un foyer ou en colocation habitent le plus près de leur lieu d'études.

La distance entre la haute école et le logement permet de distinguer en Suisse deux catégories de logement selon que celui-ci a été choisi ou non en fonction du lieu d'études.

La distance entre le logement et la haute école est très courte pour les étudiant-e-s qui logent en foyer ou en colocation, et la moitié d'entre eux habite à moins de 10 km de la haute école. Ces étudiant-e-s ont clairement choisi la localisation de leur logement en fonction de leurs études. Les données sont plus dispersées pour les étudiant-e-s qui vivent seul-e-s dans un appartement. Ces derniers habitent toutefois encore à proximité de la haute école puisque la moitié d'entre eux loge à moins de 20 km.

Pour les étudiant-e-s qui vivent chez leurs parents ou avec leur partenaire ou enfants, la dispersion des données est plus élevée. La moitié des étudiant-e-s dans ces deux situations parcourt entre 5 et 40 km pour se rendre à la haute école. Les étudiant-e-s qui vivent chez leurs parents ou avec leur partenaire (voire leurs enfants) n'ont généralement pas déménagé en fonction de leurs études. Ils gardent leur logement antérieur, ce qui les amène à parcourir de plus longues distances pour se rendre dans leur haute école.

Définitions et explications

Diagramme en boîte (box plot): le diagramme présente la dispersion de la distance entre le logement et la haute école selon les principaux modes de logement en Suisse. La boîte représente la dispersion de la moitié des données et la ligne du milieu la valeur médiane. Pour obtenir la valeur médiane, il faut classer les données dans un ordre croissant. Si l'on scinde l'ensemble des observations en deux groupes égaux, la valeur médiane est celle qui se situe entre la valeur de la dernière observation de la première moitié et la valeur de la première observation de la seconde moitié.

Modes de logement

Parents

Propre logement: logement avec partenaire et/ou enfants, colocation, logement seul-e, sous-location, autres.

Foyer pour étudiant-e-s

Année de référence

pour les données nationales

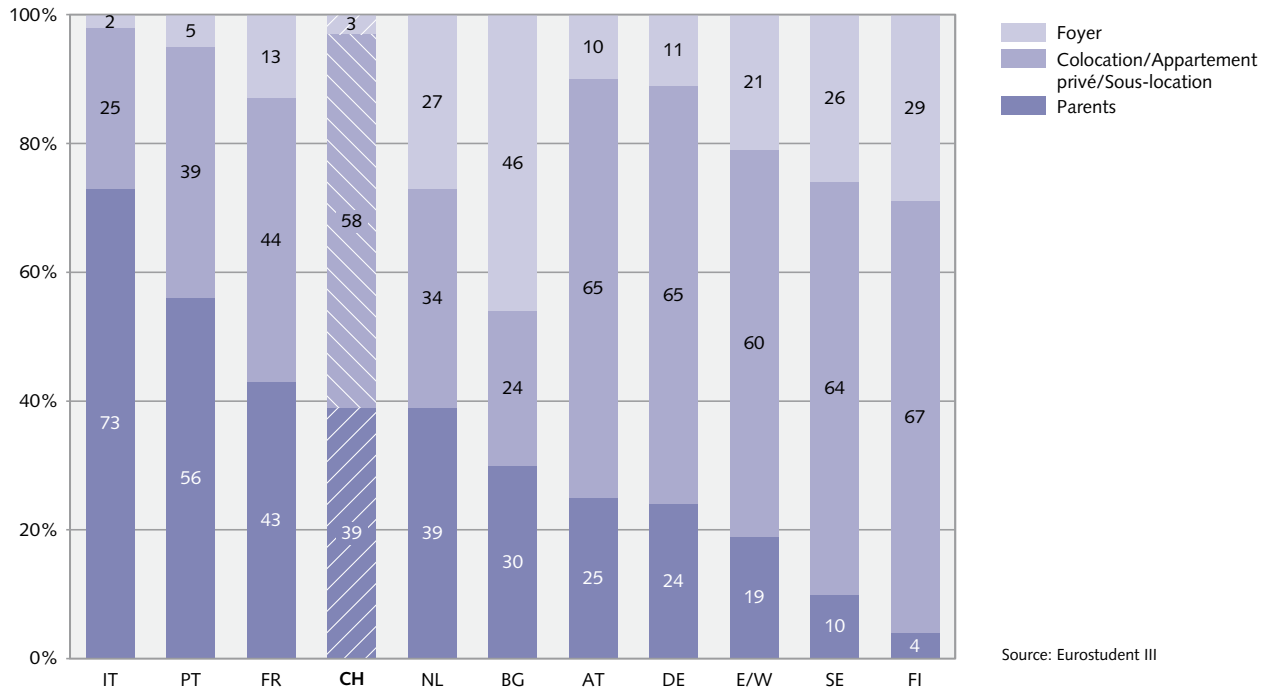
2005: CH, E/W

2006: AT, DE, FI, FR, IT, NL, PT, SE

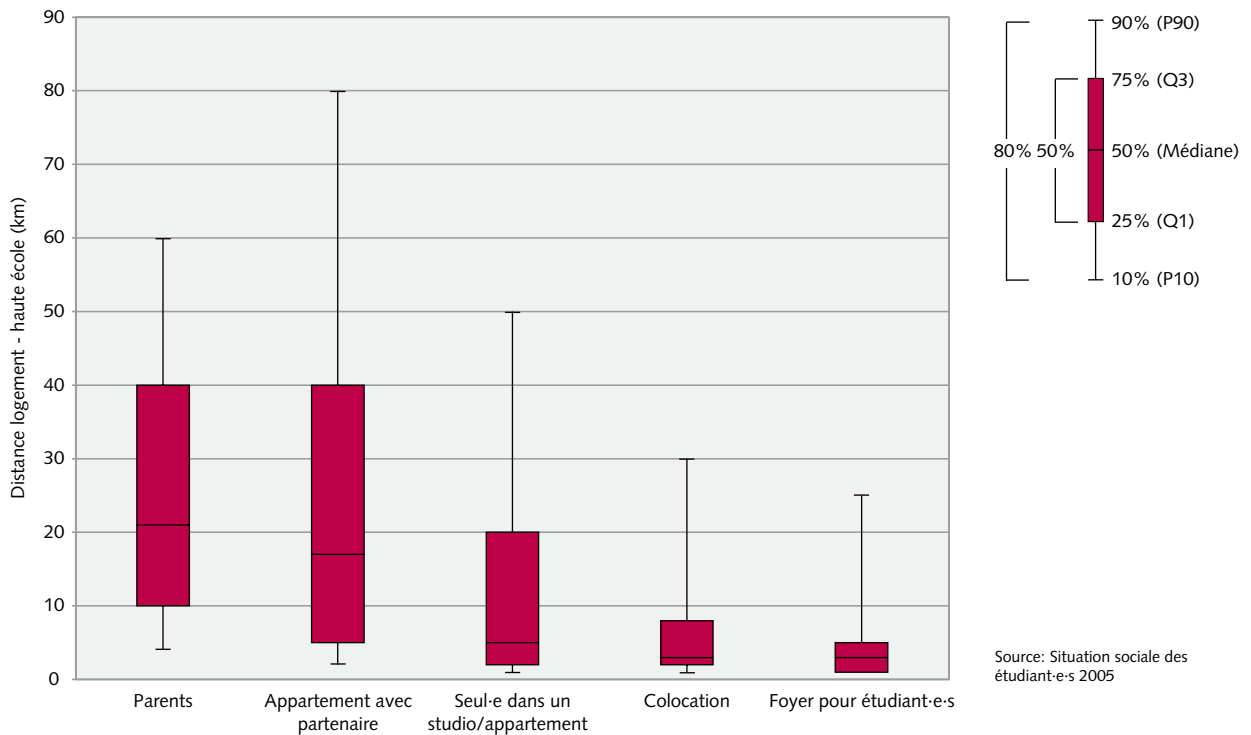
2007: BG

4.1 Modes de logement

Europe: modes de logement des étudiant-e-s



Suisse: distance entre le logement et la haute école selon le mode de logement, en km



© Office fédéral de la statistique (OFS)

4.2 Coût du logement

Les étudiant-e-s assument la majeure partie de leur loyer dans la plupart des pays.

Pour les étudiant-e-s qui ont quitté le foyer parental, le loyer représente l'une des principales dépenses mensuelles. Le coût moyen du logement des étudiant-e-s ayant leur propre logement (sans les foyers pour étudiant-e-s) dépend largement du coût de la vie dans les différents pays. Les loyers sont ainsi particulièrement élevés en Angleterre/Pays de Galles (plus de 700 euros par mois) et en Suisse (environ 500 euros par mois) tandis qu'ils sont bas au Portugal et en Bulgarie (moins de 250 euros par mois). La part du loyer payée par les parents varie entre 5% (Pays-Bas) et 61% (France), mais dans presque tous les pays les étudiant-e-s assument la majeure partie des coûts de logement.

Avoir son propre logement peut signifier vivre seul-e ou en colocation, mais aussi en couple, avec ou sans enfants. En fonction de la situation de l'étudiant-e, la contribution des parents peut être plus ou moins importante. Les étudiant-e-s avec enfants, par exemple, assument la plus grande partie des coûts du logement. En Suède et en Finlande, la proportion d'étudiant-e-s ayant des enfants est élevée (voir chapitre 2.3). Ainsi, en moyenne, les étudiant-e-s de ces deux pays assument plus des trois quarts des coûts du logement. En Suisse, les étudiant-e-s payent un peu plus de la moitié du loyer.

Un autre facteur expliquant le partage des coûts du logement est le système de subsides étatiques. Aux Pays-Bas, en Suède et en Finlande, les pouvoirs publics fournissent aux étudiant-e-s une aide qui leur permet de financer de façon individuelle les dépenses et par là-même d'être très indépendants des parents (voir aussi chapitre 5.2). Les subsides étatiques ciblent tout particulièrement les étudiant-e-s ayant leur propre logement: aux Pays-Bas, la bourse de base que tout étudiant-e peut demander est plus élevée si celui-ci ne vit plus chez ses parents et en Finlande, l'aide au logement est disponible pour tous les étudiant-e-s qui vivent hors du foyer parental (voir chapitre 4.1). Cela explique largement pourquoi, dans ces deux pays, les parents ne contribuent que dans une moindre mesure au financement des loyers des étudiant-e-s.

En Suisse, le foyer et la colocation sont les solutions les plus économes.

En Suisse, le coût du logement diffère fortement selon le type de logement, celui-ci étant lui-même lié aux situations personnelles des étudiant-e-s.

Le coût du logement dans les foyers d'étudiant-e-s est le moins élevé et le moins dispersé (entre 400 et 500 francs pour 50% des étudiant-e-s), ce qui peut être relié à une volonté de garder les prix des logements estudiantins relativement bas et homogènes. La colocation permet également de maintenir les loyers assez bas, entre 450 et 650 francs par mois pour la moitié des étudiant-e-s. Ceci s'explique probablement par le fait que les étudiant-e-s partageant les coûts du logement le font car ils ont un budget restreint pour assumer un loyer.

Pour les étudiant-e-s qui vivent seul-e-s dans un appartement, le coût du logement varie plus largement, allant de 600 à 900 francs par mois pour la moitié d'entre eux. Cette variation s'explique en particulier par le fait que ce mode de logement comprend des catégories d'habitations très différentes, allant du studio à un appartement de plusieurs pièces. Enfin, vivre dans un appartement avec son partenaire et/ou ses enfants offre la palette la plus large de situations et explique pourquoi cette catégorie est également celle qui connaît la dispersion des loyers la plus étendue (entre 600 et 1350 francs pour la moitié des étudiant-e-s de cette catégorie).

Définitions et explications

Diagramme en boîte (box plot): le diagramme présente la dispersion du coût du logement selon les principaux modes de logement en Suisse. La boîte représente la dispersion de la moitié des données et la ligne du milieu la valeur médiane. Pour obtenir la valeur médiane, il faut classer les données dans un ordre croissant. Si l'on scinde l'ensemble des observations en deux groupes égaux, la valeur médiane est celle qui se situe entre la valeur de la dernière observation de la première moitié et la valeur de la première observation de la seconde moitié.

Loyer mensuel moyen: standardisé en euro et arrondi à la dizaine pour tous les pays, sans tenir compte du pouvoir d'achat.

Modes de logement

Parents

Propre logement: logement avec partenaire et/ou enfants, colocation, logement seul-e, sous-location, autres.

Foyer pour étudiant-e-s

Année de référence

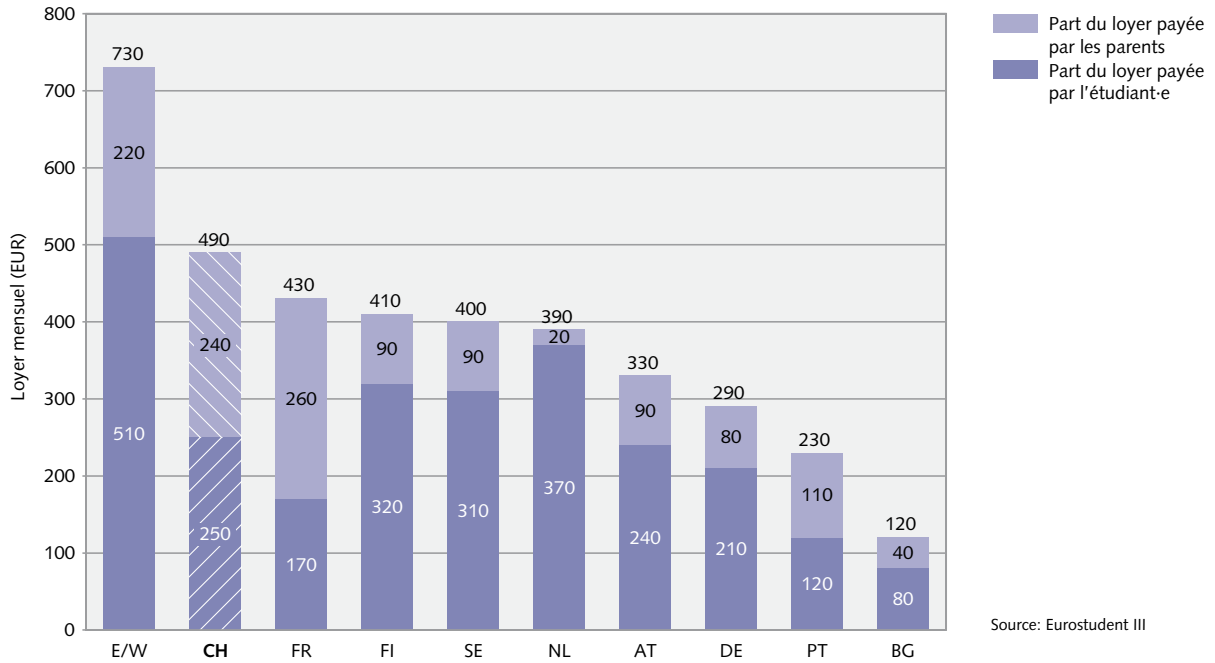
pour les données nationales

2005: CH, E/W

2006: AT, DE, FI, FR, NL, PT, SE

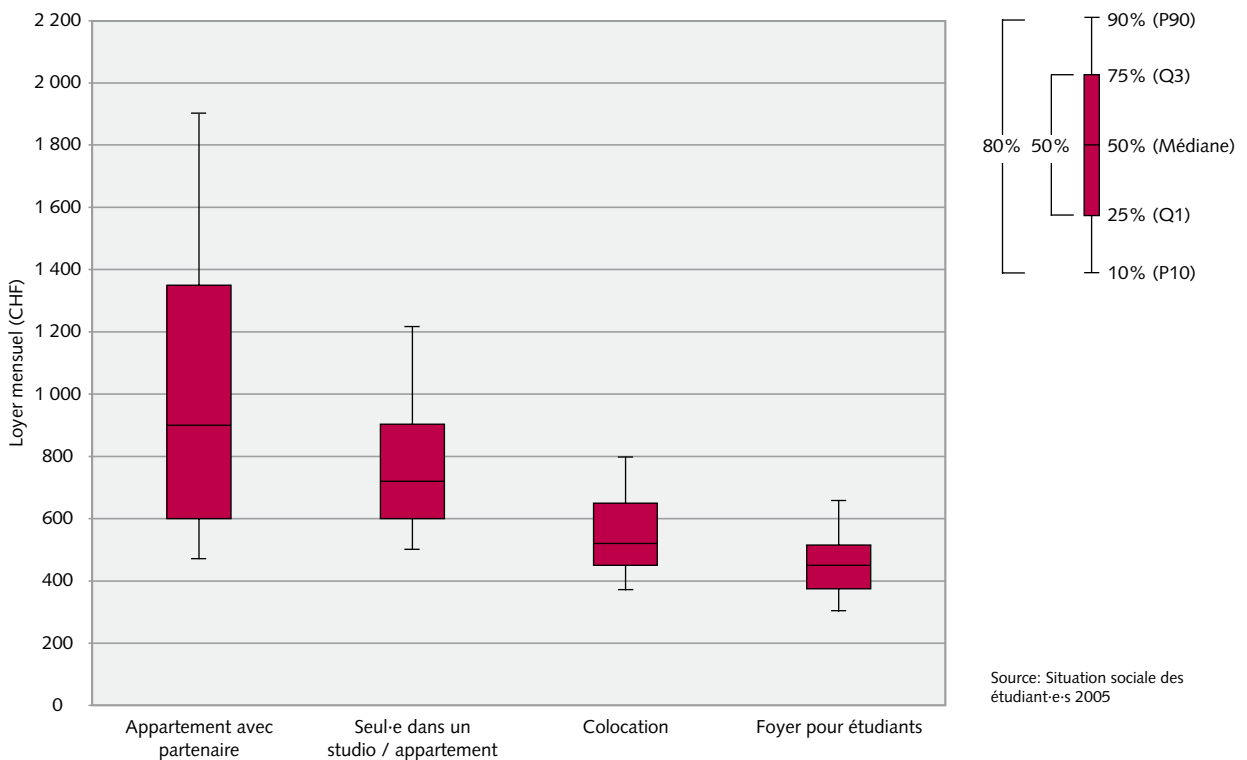
2007: BG

Europe: loyer mensuel moyen des les étudiant-e-s ayant leur propre logement, en euros



IT: données manquantes

Suisse: dispersion du loyer mensuel selon le mode de logement, en francs suisses



© Office fédéral de la statistique (OFS)

5.1a Ressources des étudiant-e-s: situation en Europe

Les principales sources de financement des études sont le soutien accordé par la famille, les revenus provenant d'une activité rémunérée et les subsides étatiques.

Les dépenses liées aux études peuvent être considérées comme un investissement dans la formation. Les sources par lesquelles ces dépenses sont couvertes dépendent dans une large mesure des ressources individuelles des étudiant-e-s ou, en d'autres termes, des revenus qu'ils touchent d'une activité rémunérée et de l'aide fournie par la famille. Outre ces ressources, le financement de la formation est largement influencé par les politiques d'Etat en matière d'octroi de subsides. Celles-ci expliquent aussi en grande partie les différences observées entre les pays pour ce qui est de la répartition entre les sources de financement.

Afin d'éliminer les différences dues à l'âge, l'analyse porte sur les ressources des étudiant-e-s âgés de 21 ans. Dans la plupart des pays, la parenté est la source principale de financement pour les étudiant-e-s de 21 ans, qu'ils vivent en logement indépendant ou chez leurs parents. Pour ces derniers toutefois, l'apport des parents est proportionnellement moins important, ce qui s'explique par le fait que le soutien indirect fourni par les parents (chambre à disposition dans le logement, nourriture, communications, etc.) n'est pas pris en compte.

La part fournie par les subsides étatiques est très variable selon les pays et dépend notamment de la proportion d'étudiant-e-s bénéficiant de ce type d'aide. En Suisse, où la proportion de bénéficiaires est basse (voir chapitre 5.2), les subsides fournissent moins de 10% du budget pour l'ensemble des étudiant-e-s de 21 ans (qu'ils vivent seul-e-s ou chez leurs parents). En Suède, en Angleterre/Pays de Galles et aux Pays-Bas, où par contre les proportions de bénéficiaires sont élevées en comparaison européenne (voir chapitre 5.2), les subsides étatiques financent plus d'un tiers du budget mensuel de l'ensemble des étudiant-e-s de 21 ans. La part allouée par les subsides étatiques tend à être plus élevée lorsque l'étudiant-e vit dans un logement indépendant. Ceci provient probablement du fait que les politiques d'aides ciblent majoritairement les étudiant-e-s qui ne vivent plus chez leurs parents (voir chapitre 4.2).

Dans la grande majorité des pays, les activités rémunérées représentent entre 30 et 40% du budget mensuel lorsque les étudiant-e-s vivent avec leurs parents et une proportion plus faible (un quart ou moins) lorsqu'ils ont un logement indépendant. Les ressources provenant des activités rémunérées semblent ainsi relativement stables alors que celles provenant des subsides et des parents varient de manière complémentaire (si l'un augmente, l'autre tend à diminuer).

Les différences dans la composition des ressources sont ainsi particulièrement influencées par les formes d'aides présentes au niveau national, qui dépendent elles-mêmes de la conception du statut d'étudiant-e. Soit l'étudiant-e est considéré comme un individu autonome et indépendant de sa famille d'origine, soit comme un membre d'une famille qui doit veiller à son entretien. Dans le premier cas, le soutien est généralement universel et ne dépend pas du revenu des parents. Cette situation se retrouve en Finlande, aux Pays-Bas, en Angleterre/Pays de Galles et en Suède, où la présence des subsides décharge en principe l'apport financier des parents. Dans le second cas, les aides financières de l'Etat dépendent le plus souvent du revenu des parents et ne ciblent qu'une partie des étudiant-e-s, ceux dont les familles ont un bas revenu. C'est le cas en Suisse, mais également dans la plupart des autres pays d'Europe continentale.

Définitions et explications

Modes de logement

Parents

Logement indépendant: foyer pour étudiant-e-s, propre logement (logement avec partenaire et/ou enfants, colocation, logement seul-e, sous-location, autres.)

Provenance des ressources mensuelles

Parenté: sommes provenant des parents, de la famille ou du partenaire.

Activités rémunérées: argent gagné de manière indépendante avec un emploi.

Subsides étatiques: subsides provenant des pouvoirs publics uniquement (bourses, prêts ou autre).

Autre sources: pour la Suisse, il s'agit des autres types de subsides (bourses et prêts privés ou des hautes écoles), des prêts bancaires privés, d'autres économies ainsi que de tout autre type de ressource financière (héritage, rente, etc.).

Année de référence

pour les données nationales

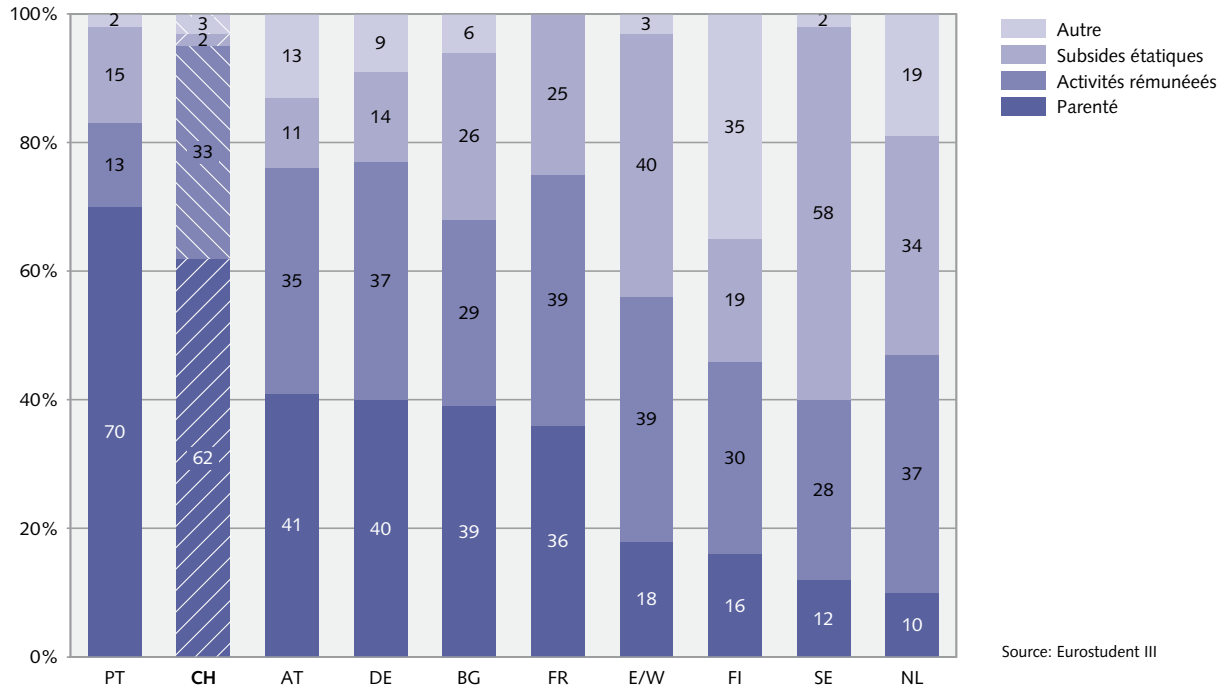
2005: CH, E/W

2006: AT, DE, FI, FR, NL, PT, SE

2007: BG

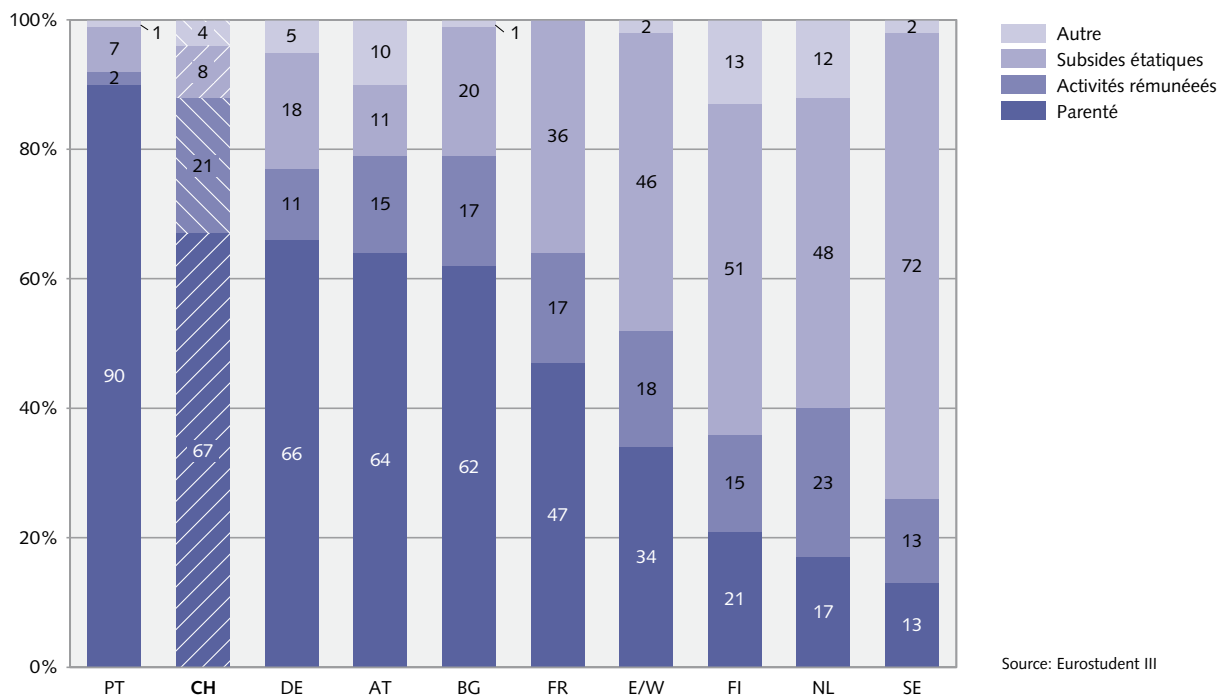
5.1a Ressources des étudiant-e-s: situation en Europe

Europe: provenance des ressources mensuelles des étudiant-e-s de 21 ans vivant chez leurs parents, en %



IT: données manquantes

Europe: provenance des ressources mensuelles des étudiant-e-s de 21 ans ayant un logement indépendant, en %



IT: données manquantes

5.1b Ressources des étudiant-e-s: situation en Suisse

La parenté fournit la plus grande part des ressources de l'étudiant-e lorsque celui-ci a moins de 25 ans ou lorsque le niveau d'éducation des parents est élevé.

Les étudiant-e-s logeant chez leurs parents ont un budget global qui avoisine en moyenne 1500 francs par mois, contre environ 2300 francs pour les étudiant-e-s ayant un logement indépendant. Cette différence s'explique par le fait que certains frais des étudiant-e-s qui vivent avec leurs parents sont assumés par ces derniers (loyer, nourriture, télécommunications, etc.). Outre le mode de logement, l'âge et l'origine sociale induisent des différences importantes dans la composition des ressources financières des étudiant-e-s.

Pour les étudiant-e-s ayant un logement indépendant, le financement de la parenté diminue de manière relativement constante avec l'âge, tandis que les ressources mensuelles provenant des activités rémunérées augmentent régulièrement et passent d'environ 250 francs à 20 ans à 2000 francs à 29 ans. Les étudiant-e-s dont les parents ont un niveau d'éducation inférieur (CITE 0 1 2) disposent de plus d'argent provenant de leurs activités rémunérées que de leur parenté. Cette situation correspond également à celle des étudiant-e-s de plus de 26 ans. En effet, les étudiant-e-s plus âgés et ceux avec parents ayant un niveau d'éducation inférieur sont davantage susceptibles d'avoir acquis une expérience de type professionnel avant de débiter leurs études (voir chapitre 1.2) et d'exercer une activité rémunérée (voir chapitre 7.1). Cette population d'étudiant-e-s, où l'on retrouve d'ailleurs la majorité des étudiant-e-s en cours d'emploi, finance ses études principalement grâce à l'activité rémunérée.

Si l'étudiant-e reste chez ses parents, l'apport fourni par la parenté ne varie guère avec l'âge (autour de 800 francs mensuels), tandis que le montant provenant des activités rémunérées augmente régulièrement, quoique modérément. Comme pour les étudiant-e-s ayant un logement indépendant, plus le niveau d'éducation des parents est élevé, plus les ressources provenant des parents dépassent celles provenant des activités rémunérées.

Au total, la parenté et les activités rémunérées fournissent la majorité du budget mensuel de la plupart des étudiant-e-s en Suisse. La troisième source, constituée par les subsides étatiques, ne touche qu'un-e étudiant-e sur sept (voir chapitre 5.2). Par conséquent, pour l'ensemble des étudiant-e-s, le montant fourni par les subsides étatiques est plutôt restreint (moins de 10%). Il faut par contre souligner que pour les étudiant-e-s qui bénéficient de subsides étatiques, ceux-ci financent plus de 30% du budget mensuel.

Définitions et explications

Graphiques: montants qui proviennent mensuellement de la parenté et des activités rémunérées pour les étudiant-e-s de 20 à 29 ans. La tranche d'âge 20–29 ans a été choisie car elle recouvre la majorité des étudiant-e-s, tout en éliminant les étudiant-e-s les plus âgés avec des revenus proportionnellement plus élevés. Les montants présentés sont légèrement différents de ceux déjà publiés dans les rapports suisses, car la population de référence n'est pas exactement la même (voir annexe A.4).

Modes de logement

Parents

Logement indépendant: foyer pour étudiant-e-s, propre logement (logement avec partenaire et/ou enfants, colocation, logement seul-e, sous-location, autres.)

Provenance des ressources mensuelles

Parenté: somme provenant des parents, du partenaire et d'autres membres de la famille.

Activités rémunérées: somme provenant de l'activité rémunérée exercée au moment de l'enquête ou antérieurement. Les catégories «subsidés étatiques» et «autre» ne sont pas présentées dans les graphiques.

Classification internationale type de l'éducation (CITE)

CITE 0, 1 et 2 = degré préscolaire, primaire et premier cycle du secondaire.

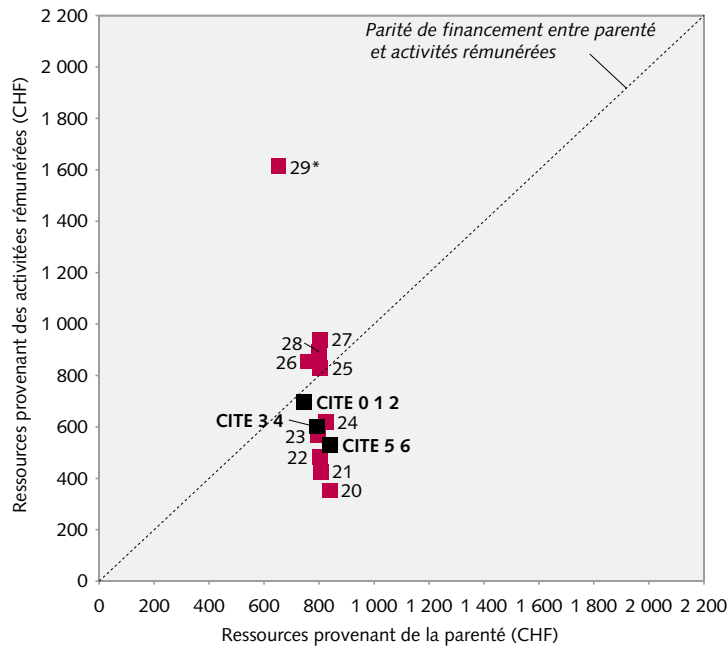
CITE 3 et 4 = deuxième cycle du secondaire et postsecondaire non tertiaire.

CITE 5 et 6 = degré tertiaire 5A et 5B et programmes de recherche de haut niveau.

Le niveau d'éducation des parents est défini par le niveau CITE le plus élevé atteint par l'un des deux parents.

5.1b Ressources des étudiant-e-s: situation en Suisse

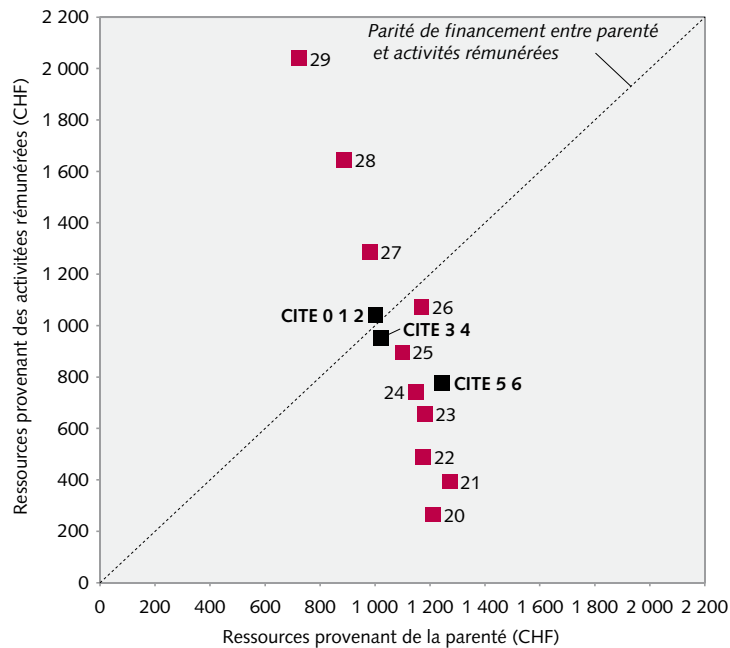
Suisse: montant provenant mensuellement de la parenté et des activités rémunérées pour les étudiant-e-s de 20 à 29 ans vivant chez leurs parents selon l'âge et le plus haut niveau d'éducation des parents, en francs suisses



Source: Situation sociale des étudiant-e-s 2005

*24<N<50

Suisse: montant provenant mensuellement de la parenté et des activités rémunérées pour les étudiant-e-s de 20 à 29 ans ayant un logement indépendant selon l'âge et le plus haut niveau d'éducation des parents, en francs suisses



Source: Situation sociale des étudiant-e-s 2005

© Office fédéral de la statistique (OFS)

5.2 Subsidés d'études

L'attribution de subsidés d'études étatiques repose essentiellement sur deux logiques: attribution «universelle» ou sur la base de critères d'éligibilité.

En Allemagne, en Autriche, en Bulgarie, en France, en Italie, au Portugal ainsi qu'en Suisse, les subsidés étatiques sont attribués essentiellement sur la base de critères économiques (les ressources des parents ou de l'étudiant-e) ou des performances scolaires. Dans ces pays, le taux de bénéficiaires de subsidés étatiques est généralement inférieur à 50% et les subsidés octroyés aux étudiant-e-s sont pour la plupart des bourses, c'est-à-dire des aides qui ne doivent pas être remboursées. La Suisse enregistre l'une des proportions de bénéficiaires les plus basses en comparaison européenne (14%). Dans les pays où l'attribution se base sur des critères d'éligibilité, la proportion de bénéficiaires est plus élevée parmi les étudiant-e-s qui ont des parents avec le niveau d'éducation le plus bas (CITE 0 1 2).

Dans les pays où le système de soutien se base sur le principe de l'attribution universelle, plus de 80% des étudiant-e-s reçoit des subsidés étatiques. En Finlande, en Suède et aux Pays-Bas, l'aide publique est en principe disponible pour tous les étudiant-e-s et consiste notamment en des bourses, qui peuvent être accompagnées d'autres types de subsidés: aide au logement en Finlande, bourses ou prêts supplémentaires qui dépendent du revenu des parents en Suède et aux Pays-Bas. En Angleterre/Pays de Galles, il existe une politique très large d'attribution de prêts: tout-e étudiant-e peut en bénéficier et le remboursement n'intervient qu'après l'obtention du diplôme et lorsque le revenu dépasse un certain montant annuel.

En Suisse, la proportion d'étudiant-e-s bénéficiant de subsidés varie fortement d'un canton à l'autre puisque l'attribution des bourses et des prêts est régie par les lois cantonales. Parmi les étudiant-e-s qui ne reçoivent pas de subsidés, la grande majorité (77%) n'en a pas fait la demande. Les raisons pour lesquelles ces étudiant-e-s n'ont pas demandé une aide financière diffèrent selon le niveau d'éducation des parents.

Pour les étudiant-e-s qui ont des parents avec un niveau d'éducation supérieur (CITE 5 6), c'est la situation financière des parents qui est avant tout évoquée. En effet, en Suisse, la majorité des subsidés est allouée sous forme de bourse, dépendante du revenu des parents et de l'étudiant-e. La deuxième raison la plus invoquée par ces étudiant-e-s est que l'aide financière ne leur est pas nécessaire.

Plus le niveau d'éducation des parents est bas, plus les raisons pour ne pas demander un subside sont diverses et des explications telles que la situation financière personnelle, la volonté de ne pas contracter de dettes ou encore l'impossibilité de recevoir un subside car l'étudiant-e est en train de suivre une deuxième formation gagnent en importance. A noter que les étudiant-e-s ayant des parents avec un niveau d'éducation CITE 0 1 2 sont souvent plus âgés, ont fréquemment un parcours professionnel antérieur aux études et se financent davantage par le biais de leur activité rémunérée.

Définitions et explications

Font l'objet de l'analyse exclusivement les subsidés étatiques directs, c'est-à-dire les aides fournies par les pouvoirs publics sous forme d'argent directement versé à l'étudiant-e. Les aides publiques indirectes (mise à disposition de logements à loyer réduits, transports à titre préférentiel, allocations familiales, etc.) ainsi que les subsidés émanant d'autres instances ne sont pas pris en compte.

Dans les rapports suisses déjà publiés, la part d'étudiant-e-s bénéficiaires de subsidés s'élève à 17% (ici, 14% pour l'ensemble des étudiant-e-s). Outre les différences de populations de référence (voir annexe A.4), l'écart de 3% s'explique pour l'essentiel par l'inclusion, dans les rapports suisses, des subsidés provenant des hautes écoles et des institutions privées.

Classification internationale type de l'éducation (CITE)

CITE 0, 1 et 2 = degré préscolaire, primaire et premier cycle du secondaire.

CITE 3 et 4 = deuxième cycle du secondaire et postsecondaire non tertiaire.

CITE 5 et 6 = degré tertiaire 5A et 5B et programmes de recherche de haut niveau.

Le niveau d'éducation des parents est défini par le niveau CITE le plus élevé atteint par l'un des deux parents.

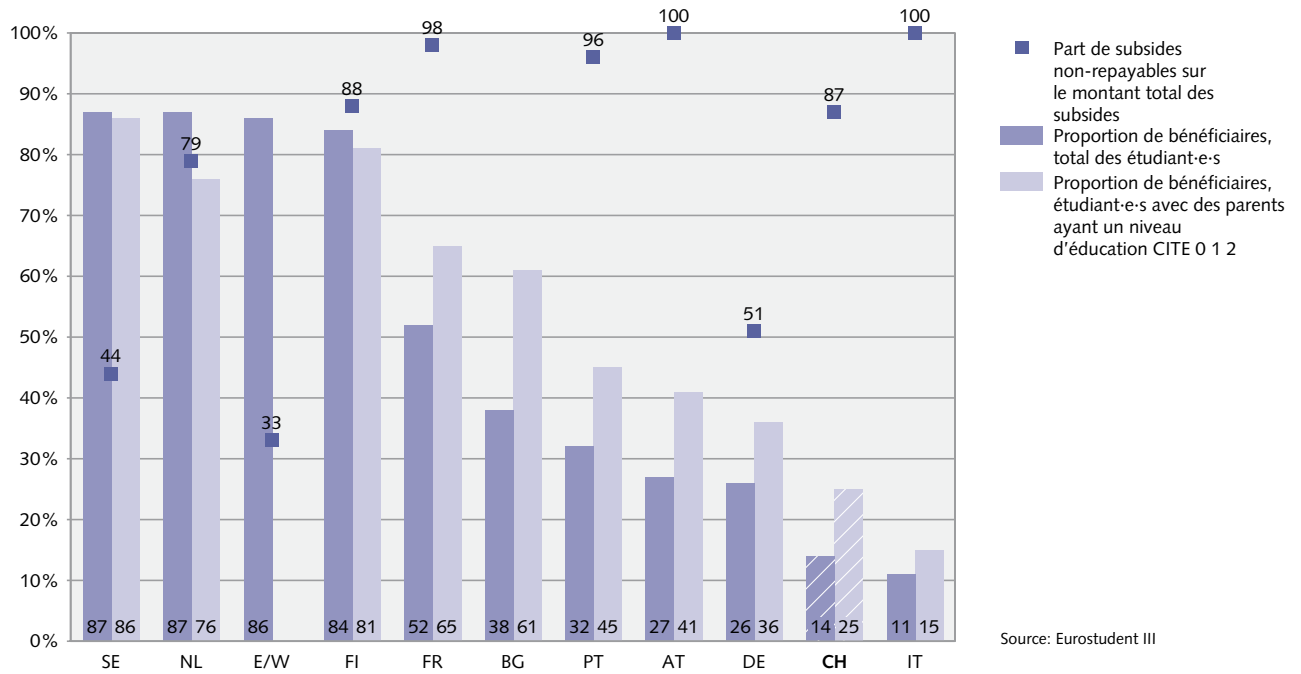
Année de référence pour les données nationales

2005: CH, E/W

2006: AT, DE, FI, FR, IT, NL, PT, SE

2007: BG

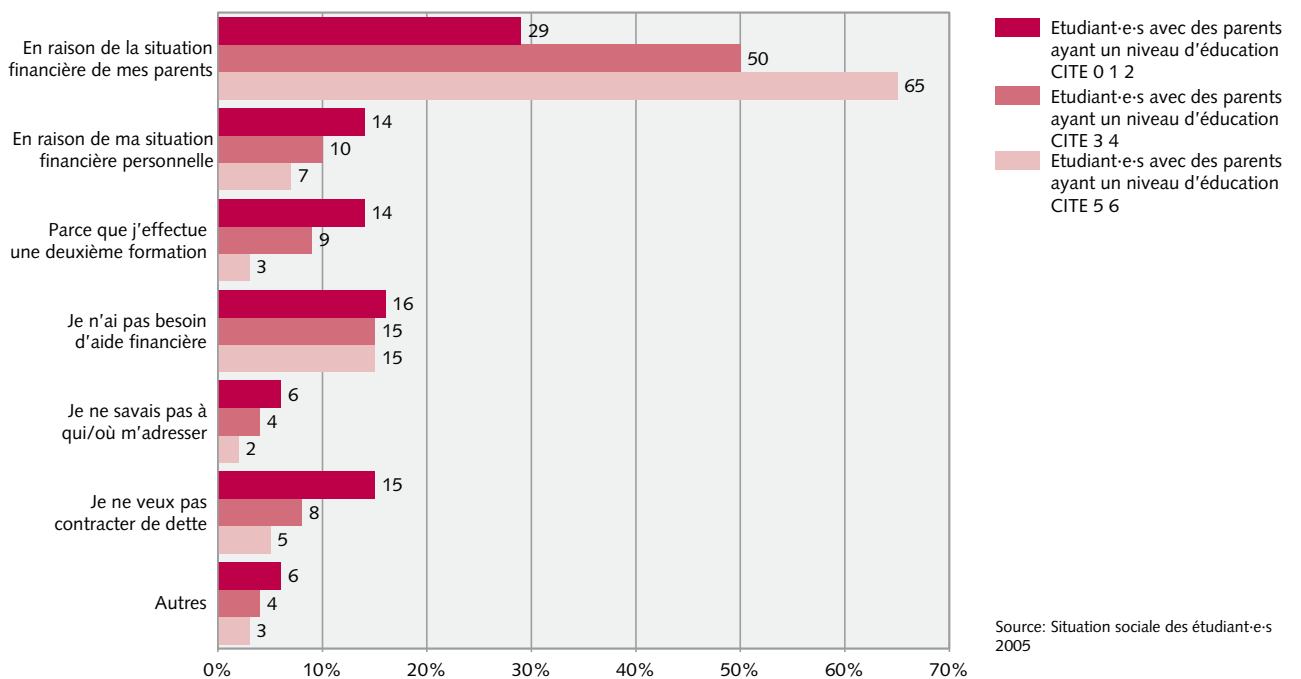
Europe: bénéficiaires de subsidés étatiques selon le plus haut niveau d'éducation des parents et part de subsidés non-repayables



Source: Eurostudent III

E/W, CITE 0 1 2: données manquantes
 BG, part de subsidés non repayables: données manquantes

Suisse: raisons de ne pas avoir demandé de subsidé selon le plus haut niveau d'éducation des parents



Source: Situation sociale des étudiant-e-s 2005

© Office fédéral de la statistique (OFS)

6 Structure des dépenses

Le loyer et la nourriture sont les postes qui grèvent le plus le budget mensuel des étudiant·e·s ayant un logement indépendant.

Dans la plupart des pays, les coûts liés à la vie courante (loyer et nourriture) absorbent environ la moitié ou plus des dépenses des étudiant·e·s de 21 ans ayant un logement indépendant. Seule fait exception la Bulgarie, où les loyers des étudiant·e·s sont les plus bas (voir chapitre 4.2) et où, par conséquent, les coûts liés à la vie courante occupent en proportion une moindre place dans le budget.

Les contributions financières versées par les étudiant·e·s à leurs hautes écoles peuvent prendre différentes formes: taxes d'études, d'immatriculation, d'inscription aux examens, contributions sociales. Proportionnellement, leur poids varie beaucoup selon les pays: inexistantes ou presque en Finlande et en Suède, elles absorbent 19% des dépenses mensuelles au Portugal. Ces différences dépendent tout particulièrement des politiques nationales concernant le financement des études. En Finlande et en Suède, l'accès aux hautes écoles est gratuit et les étudiant·e·s versent seulement des contributions pour les charges administratives ou des cotisations aux associations d'étudiant·e·s. Dans les autres pays, les étudiant·e·s payent des taxes d'études, qui sont fixées par les instances publiques (Bulgarie, France, Pays-Bas) ou par les universités (Angleterre/Pays de Galles, Autriche, Italie, Portugal, Suisse). Selon le montant total du budget mensuel, ces contributions peuvent grever de manière importante le budget des étudiant·e·s.

Les autres coûts liés aux études (frais de transports, livres ou autre matériel) absorbent entre 10 et 20% du budget mensuel des étudiant·e·s dans presque tous les pays. Seule la Bulgarie affiche des proportions de ce type plus élevées, principalement car les coûts de vie sont proportionnellement plus bas.

Les dépenses liées aux études (taxes, transports, matériel) ainsi que le logement et la nourriture sont pour la plupart fixes et donc difficilement compressibles. Au niveau financier, la marge de manœuvre des étudiant·e·s se concentre donc plutôt sur les autres postes, qui regroupent les dépenses pour l'habillement, les loisirs, etc.

En Suisse, les dépenses sont plus élevées pour les étudiant·e·s qui habitent de manière indépendante et loin de la haute école.

C'est avant tout le mode de logement (parental ou indépendant) qui influence le montant total des dépenses des étudiant·e·s en Suisse. En effet, le loyer représente en moyenne environ 700 francs pour les étudiant·e·s ayant un logement indépendant, alors qu'il est négligeable pour les étudiant·e·s logeant chez leurs parents.

La distance entre les lieux de vie et d'études influence également les dépenses. Plus l'étudiant·e habite loin de la haute école, plus les dépenses tendent à augmenter. Pour les étudiant·e·s logeant chez leurs parents, ce sont principalement les «autres coûts liés aux études» (notamment les transports) qui augmentent progressivement avec la distance.

Quant aux étudiant·e·s ayant un logement indépendant, ce sont avant tout les coûts de logement et de nourriture qui subissent la plus forte variation selon la distance. Les étudiant·e·s qui habitent à moins de 10 kilomètres de leur haute école logent majoritairement en foyer, en colocation ou dans une chambre chez des particuliers et ils ont en moyenne des dépenses moins élevées pour le logement. Par contre, la plupart des étudiant·e·s qui vit à plus de 10 kilomètres de la haute école loge avec partenaire ou enfants: ces étudiant·e·s ont des modes de vie différents et des dépenses plus élevées.

Définitions et explications

Graphique de comparaison européenne: afin d'éliminer les différences dues à l'âge, l'analyse européenne des dépenses (6) et des ressources (5.1a) porte sur les étudiant·e·s âgés de 21 ans.

Graphique Suisse: afin d'éliminer les dépenses élevées des étudiant·e·s plus âgés (qui doivent faire face à des coûts supplémentaires comme la famille ou les enfants), l'analyse des dépenses (6) et des ressources (5.1b) porte sur les étudiant·e·s âgés de 20 à 29 ans.

Modes de logement: voir définition chapitre 5.1a.

Postes de dépenses

Coûts liés à la vie courante: logement (y compris charges), nourriture.

Contributions versées aux hautes écoles: taxes d'études, d'immatriculation, d'examen, etc.

Autres coûts liés aux études: transports, livres et matériel d'étude.

Autres: habillement, articles de toilette, santé, enfants, frais de communication, loisirs, vacances, autres.

Note concernant les données de l'Allemagne: en Allemagne, un système de taxes d'études est introduit graduellement depuis 2006. Au moment de l'enquête (semestre d'été 2006), ce système n'était pas encore entièrement en vigueur. Les contributions aux hautes écoles (4%) font principalement référence aux participations pour les dépenses administratives et les associations d'étudiant·e·s.

Année de référence

pour les données nationales

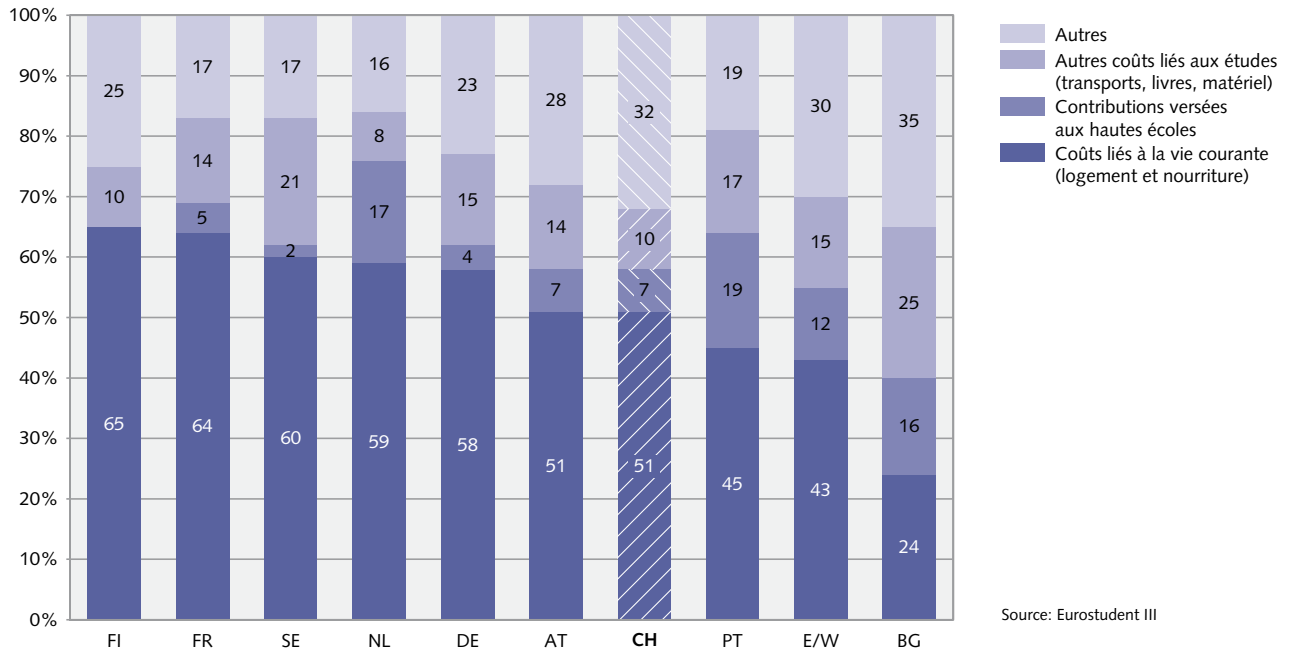
2005: CH, E/W

2006: AT, DE, FI, FR, NL, PT, SE

2007: BG

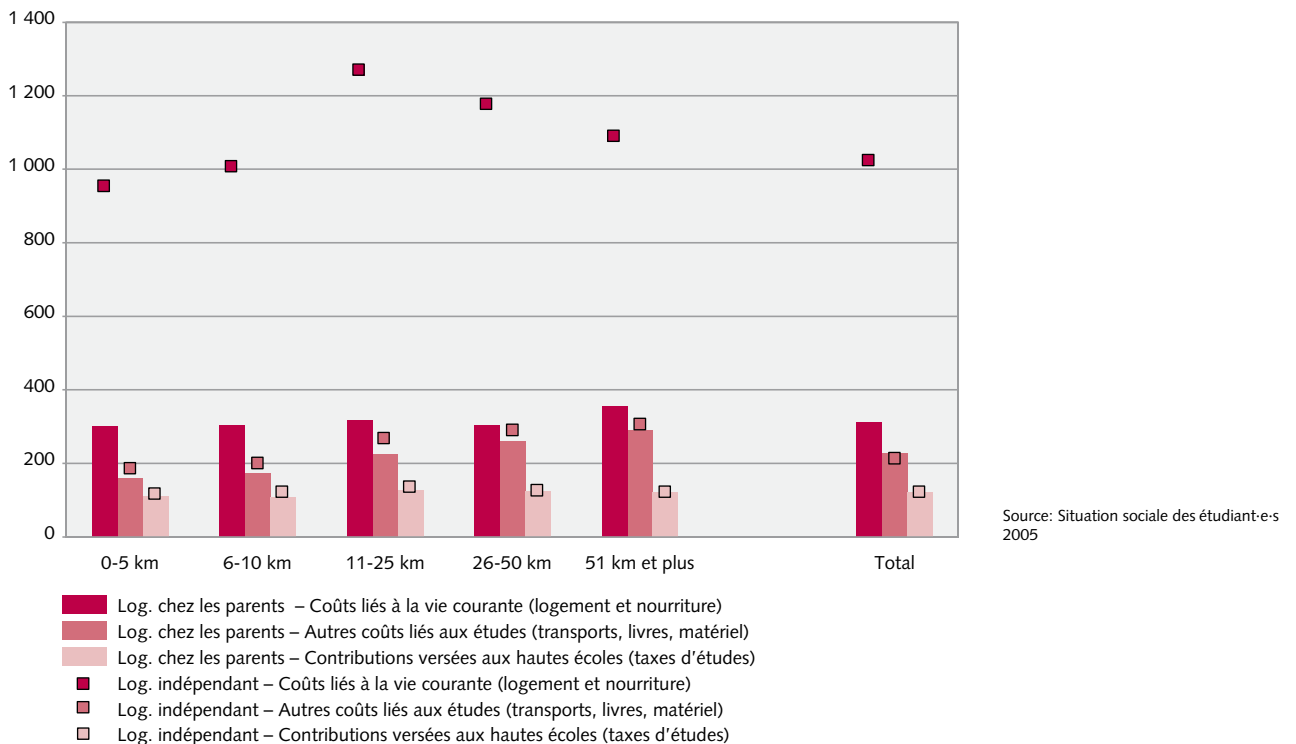
6 Structure des dépenses

Europe: structure des dépenses des étudiant-e-s de 21 ans ayant un logement indépendant, en %



IT: données manquantes

Suisse: principaux postes de dépenses des étudiant-e-s âgés de 20 et 29 ans selon le mode de logement et la distance entre le logement et la haute école, en francs Suisse



© Office fédéral de la statistique (OFS)

7.1 Activités rémunérées

Dans la plupart des pays, plus de 40% des étudiant-e-s exerce une activité rémunérée pendant le semestre d'études.

L'exercice d'une activité rémunérée pendant le semestre d'études est devenue partie intégrante de la vie de la plupart des étudiant-e-s. Aux Pays-Bas et en Angleterre/Pays de Galles, plus de deux tiers des étudiant-e-s exerce une activité rémunérée pendant le semestre. La Suisse, l'Allemagne et l'Autriche forment un groupe homogène dans lequel un peu plus de la moitié des étudiant-e-s exerce une activité rémunérée. Dans les autres pays, la proportion est inférieure à 50%, mais seul-e-s les étudiant-e-s portugais sont moins d'un quart à exercer une activité rémunérée.

La proportion d'étudiant-e-s ayant un emploi varie largement en fonction de l'âge. De ce fait, prendre en considération uniquement les étudiant-e-s de 21 ans permet de mieux comparer la situation des différents pays. La part d'étudiant-e-s de 21 ans exerçant une activité rémunérée est inférieure à la moyenne de l'ensemble des étudiant-e-s. Cependant, plus de 50% des étudiant-e-s de 21 ans exerce une activité rémunérée en Suisse, en Allemagne, en Angleterre/Pays de Galles et aux Pays-Bas.

Au-delà de l'âge, d'autres facteurs influencent la proportion d'étudiant-e-s exerçant une activité rémunérée. Ainsi, la possibilité dans un pays d'étudier à temps partiel ou en cours d'emploi accroît la proportion d'étudiant-e-s exerçant en parallèle une activité rémunérée. C'est notamment le cas en Angleterre/Pays de Galles (30% d'étudiant-e-s à temps partiel), aux Pays-Bas (14%) mais également en Suisse (7%). Le système d'aides publiques peut également exercer une influence sur la part d'étudiant-e-s ayant des activités rémunérées. En Finlande et en Suède, tous les étudiant-e-s peuvent disposer d'un soutien public (voir chapitre 5.2), ce qui rend probablement moins nécessaire financièrement l'exercice d'une activité rémunérée.

La situation particulière du Portugal, où seul 22% des étudiant-e-s exerce une activité rémunérée, semble s'expliquer notamment par le fait que ces étudiant-e-s sont plus jeunes que la moyenne, très dépendants des parents et qu'ils sont rarement au profit d'une expérience professionnelle avant d'entamer les études.

En Suisse, environ la moitié des étudiant-e-s de moins de 21 ans exerce une activité rémunérée, contre plus des trois quart des étudiant-e-s de plus de 25 ans.

Si en moyenne une majorité d'étudiant-e-s travaille en Suisse, la part d'étudiant-e-s ayant des activités rémunérées et le nombre d'heures par semaine consacrées à l'emploi dépendent beaucoup de l'âge. Près de la moitié des étudiant-e-s de moins de 21 ans exerce une activité rémunérée, mais celle-ci se limite dans la plupart des cas à un emploi entre 1 et 8 heures par semaine, soit moins d'un jour par semaine. La proportion d'étudiant-e-s qui exerce une activité rémunérée augmente progressivement avec l'âge, tout comme le nombre d'heures consacrées à l'emploi. Entre 21 et 25 ans, 58% des étudiant-e-s exerce une activité rémunérée et la majorité de ces étudiant-e-s travaille entre un et deux jours par semaine.

Au-delà de 25 ans, plus des trois quarts des étudiant-e-s exerce une activité rémunérée et, pour la plupart, il s'agit d'un emploi auquel ils consacrent deux jours ou plus par semaine. Les catégories d'âge «26-30 ans» et «plus de 31 ans» englobent d'ailleurs la plupart des étudiant-e-s en cours d'emploi, dont la grande majorité (plus de 80%) exerce une activité rémunérée plus de trois jours par semaine.

Définitions et explications

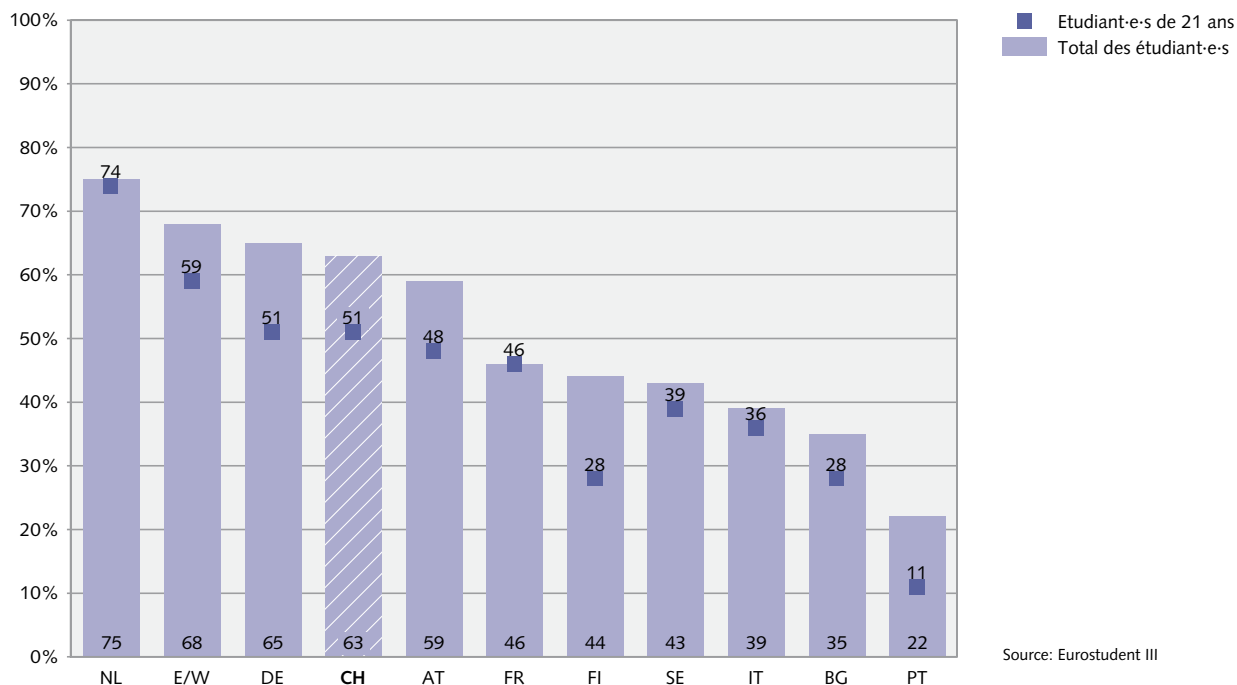
Étudiant-e-s qui exercent des activités rémunérées: étudiant-e-s qui signalent avoir travaillé contre rémunération au moins une heure la semaine précédant l'enquête, pendant le semestre d'études (période de cours).

Année de référence pour les données nationales

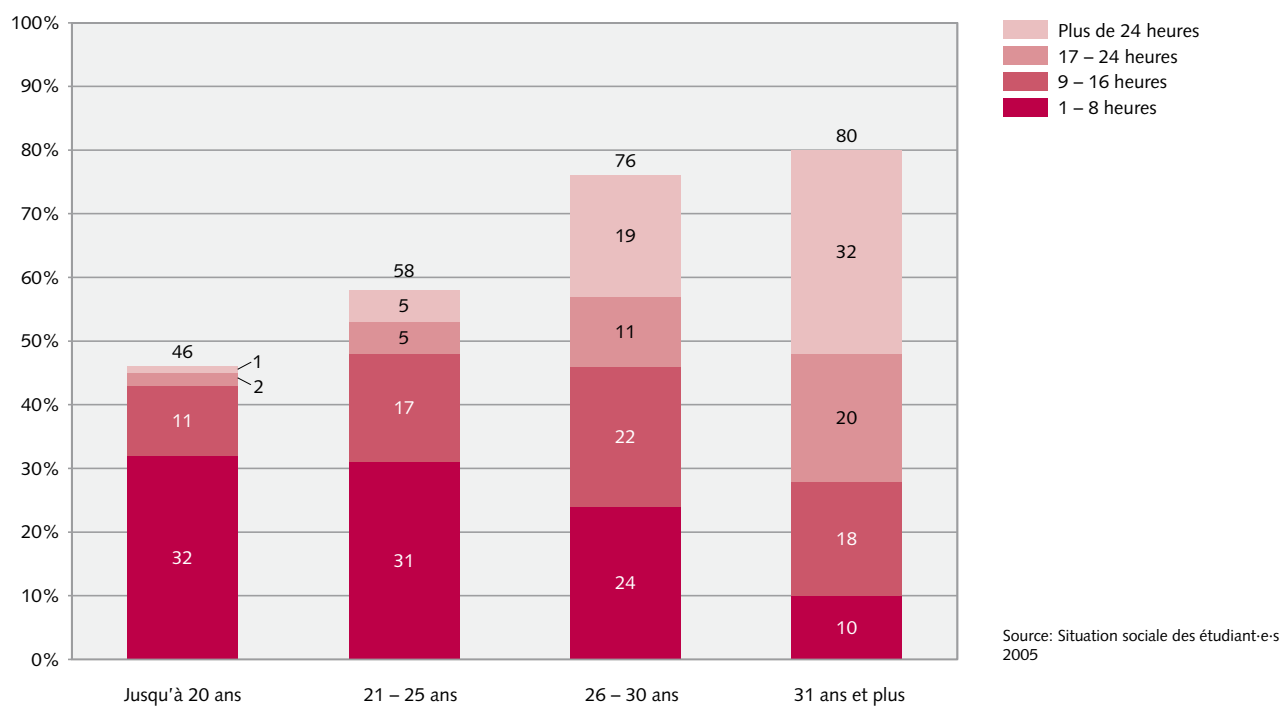
2005: CH, E/W
2006: AT, DE, FI, FR, IT, NL, PT, SE
2007: BG

7.1 Activités rémunérées

Europe: proportion d'étudiant-e-s exerçant des activités rémunérées durant la période de cours



Suisse: proportion d'étudiant-e-s exerçant des activités rémunérées durant la période de cours selon l'âge et le nombre d'heures d'activités rémunérées (moyenne en heures/semaine)



7.2 «Budget-temps»

Le temps consacré par les étudiant·e·s à leurs études dépasse en moyenne 30 heures par semaine.

Le «budget-temps», à savoir le nombre d'heures que les étudiant·e·s consacrent aux études et aux activités rémunérées, dépend de différents facteurs. D'abord, de l'âge des étudiant·e·s: plus ils sont âgés, plus il est probable qu'ils consacrent un nombre d'heures important aux activités rémunérées. Ensuite, de la part d'étudiant·e·s à temps partiel, qui ont moins d'heures de programme d'études mais en consacrent plus aux activités rémunérées. Enfin, de la structure des études, car selon le type de haute école et la branche d'étude, les étudiant·e·s ont plus ou moins d'heures de cours.

Dans certains pays, le «budget-temps» hebdomadaire des étudiant·e·s est égal ou supérieur à 45 heures (Bulgarie, Pays-Bas, Autriche, Portugal) alors que dans d'autres, il est inférieur à 40 heures (Suède, Finlande). Les étudiant·e·s en Suisse, avec 44 heures par semaine, se situent dans la moyenne. Le temps consacré aux études peut être séparé entre le temps lié au programme d'études (cours, séminaires, etc.) et le temps alloué à d'autres activités induites par les études (préparation des travaux d'études, de fin d'études, recherche, lecture, etc.). Dans la majorité des pays un certain équilibre se dégage entre ces deux activités. Deux pays font exception: le Portugal, où la charge liée au programme d'études est particulièrement élevée, et l'Autriche, où c'est surtout le temps personnel consacré aux études qui est important.

Dans tous les pays, les étudiant·e·s dédient prioritairement leur temps aux études et ne consacrent qu'une partie restreinte aux activités rémunérées. C'est aux Pays-Bas que les étudiant·e·s consacrent le plus d'heures par semaine aux activités rémunérées, ce qui peut s'expliquer par la forte proportion d'étudiant·e·s exerçant des activités rémunérées dans ce pays (75%, voir chapitre 7.1).

Les étudiant·e·s des HES consacrent plus de temps aux études et aux activités rémunérées que les étudiant·e·s des HEU.

En moyenne, les étudiant·e·s des HEU consacrent 36 heures à leurs études (programme d'études et autres activités induites) et 8 heures aux activités rémunérées. Ce «budget-temps» varie cependant fortement selon le groupe de domaines d'études. Les étudiant·e·s des domaines techniques et scientifiques (Sciences techniques, Sciences exactes, Sciences de la construction, Médecine et pharmacie) sont particulièrement chargés, avec plus de 45 heures hebdomadaires. Ceci provient du nombre élevé d'heures d'études (entre 40 et 50 par semaine), tandis que moins de 5 heures sont dédiées aux activités rémunérées. Dans les autres groupes de domaines d'études HEU, les étudiant·e·s ont un «budget-temps» proche d'un travail à plein temps (40–43 heures) et consacrent comparativement moins d'heures aux études (30–35 heures) et plus d'heures aux activités rémunérées (7–11 heures).

Les étudiant·e·s des HES ont quant à eux un «budget-temps» de 49 heures par semaine, consacrant en moyenne 38 heures aux études et 11 heures aux activités rémunérées. Dans tous les groupes de domaines d'études HES, la charge hebdomadaire cumulée des études et de l'activité rémunérée dépasse 42 heures. Dans deux domaines d'études (Sciences sociales et de l'éducation et Sciences économiques), les étudiant·e·s dédient plus de 10 heures par semaine aux activités rémunérées. Cette moyenne élevée s'explique par la proportion importante, dans ces deux groupes, d'étudiant·e·s en cours d'emploi (voir annexe A.8), qui dédient hebdomadairement plus de temps aux activités rémunérées qu'aux études.

Définitions et explications

«Budget-temps»: il s'agit du temps consacré aux activités suivantes durant la semaine précédant l'enquête (pendant le semestre d'études, période de cours, du lundi au dimanche):

Programme d'études: cours, séminaires, travaux pratiques, examens, exercices.

Temps personnel alloué aux études (activités induites par les études): préparation des travaux d'études, de fin d'études, recherche, lecture, temps pour l'apprentissage.

Activités rémunérées: exercice d'une activité rémunérée, au moins une heure de travail par semaine, durant la période de cours.

Ne sont pas pris en compte les activités bénévoles, les activités familiales, les loisirs, etc.

Dans les graphiques concernant les HEU et les HES, la droite indique 42 heures par semaine, ce qui correspond à un emploi à temps complet en Suisse.

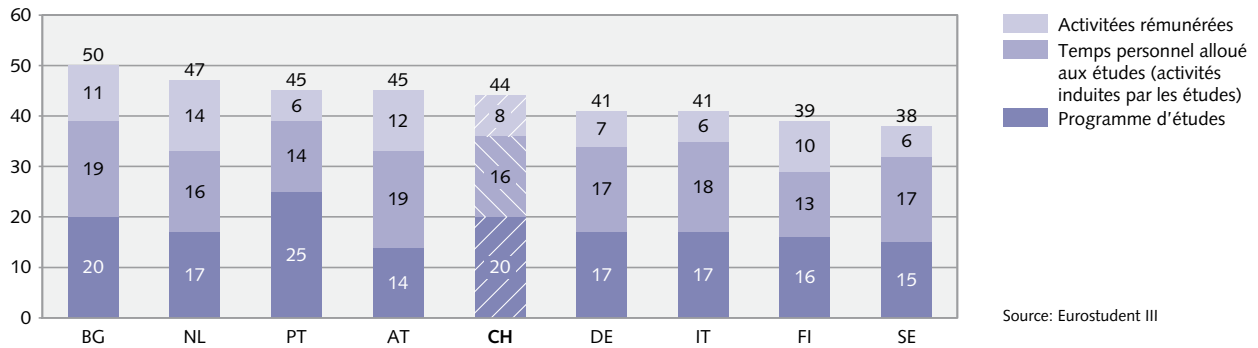
Année de référence pour les données nationales

2005: CH

2006: AT, DE, FI, IT, NL, PT, SE

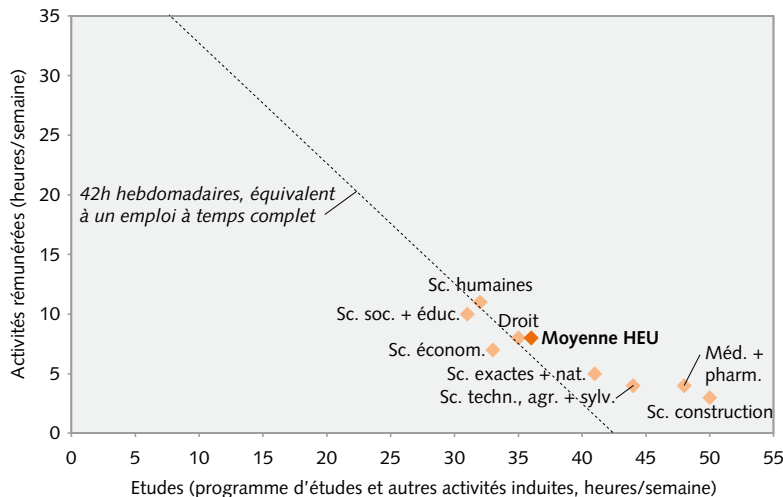
2007: BG

Europe: «budget-temps» durant la période de cours (moyenne en heures/semaine)



FR, E/W: données manquantes

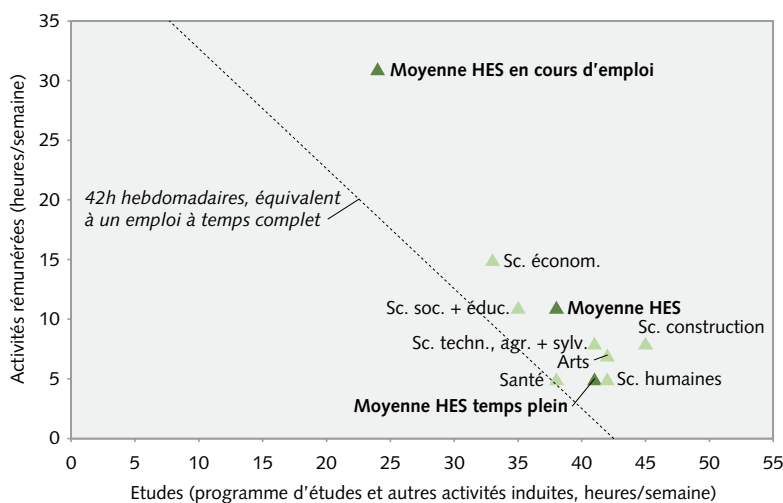
Suisse: «budget-temps» des étudiant-e-s HEU durant la période de cours selon le groupe de domaines d'études et le type d'activité (moyenne en heures/semaine)



Source: Situation sociale des étudiant-e-s 2005

Remarque: Le nombre restreint de cas ne permet pas de présenter les résultats pour les étudiant-e-s du groupe de domaines d'études Santé.

Suisse: «budget-temps» des étudiant-e-s HES durant la période de cours selon le groupe de domaines d'études et le type d'activité (moyenne en heures/semaine)



Source: Situation sociale des étudiant-e-s 2005

© Office fédéral de la statistique (OFS)

8.1 Mobilité pendant les études

Entre 3 et 11 % des étudiant-e-s accomplissent une partie de leur cursus dans une haute école à l'étranger.

Les étudiant-e-s des HEU sont deux fois plus mobiles que les étudiant-e-s des HES.

Durant leurs études, les étudiant-e-s ont la possibilité de partir à l'étranger pour suivre les cours dans une autre haute école. Ces séjours d'études contribuent notamment à renforcer les compétences linguistiques et à approfondir les expériences personnelles des étudiant-e-s.

La mobilité dans le cadre d'Eurostudent est mesurée chez les étudiant-e-s qui sont encore aux études et par conséquent elle est influencée par les cursus dans lesquels les étudiant-e-s sont inscrits (bachelor, master, licence, diplôme). En effet, les séjours d'études ont tendance à se faire plutôt dans la deuxième partie des études, à savoir durant le master ou dans les dernières années des cursus de licence/diplôme. Pendant le cursus de bachelor, qui dure généralement trois ans, moins de marge est laissée pour un départ à l'étranger. Etant donné qu'une partie importante des étudiant-e-s bulgares, français, italiens et portugais était au niveau bachelor au moment des enquêtes, ceci induit une proportion d'étudiant-e-s mobiles faible dans ces pays.

Le pays avec la plus haute proportion d'étudiant-e-s mobiles est la Finlande (11%). En Suisse, en Autriche, en Allemagne, en Suède et aux Pays-Bas, entre 6 et 8% des étudiant-e-s avait effectué un séjour d'études à l'étranger. Le taux d'étudiant-e-s mobiles en Suisse s'élèverait toutefois à 9% en prenant en considération également les étudiant-e-s qui font un séjour de mobilité en Suisse. Il faut rappeler que les étudiant-e-s en Suisse peuvent changer de région linguistique tout en restant dans les limites nationales.

En moyenne, au niveau CITE 5A (bachelor, master, licence, diplôme), les étudiant-e-s suisses qui effectuent un séjour de mobilité à l'étranger sont plus nombreux dans les HEU que dans les HES. Dans les HEU comme dans les HES, la proportion la plus élevée d'étudiant-e-s mobiles est enregistrée dans les Sciences humaines. Ce groupe de domaines d'études est formé notamment par des étudiant-e-s en lettres (HEU) et en traduction et interprétation (HES). En raison de leur type d'études, les hautes écoles conseillent, voire obligent, ces étudiant-e-s à effectuer un séjour dans une haute école étrangère.

Si la proportion d'étudiant-e-s mobiles est plus faible dans les HES, l'explication réside dans une série de facteurs. Tout d'abord, la presque totalité des étudiant-e-s HES en cours d'emploi (qui représentent un quart des étudiant-e-s HES) n'est pas mobile. Ensuite, le mode d'organisation des études est plus rigide dans les HES que dans les HEU et la durée réglementaire des études plus courte (trois ans à plein temps), ce qui peut entraver la mobilité. Enfin, un système de HES existe en Allemagne et en Autriche, mais pas dans d'autres pays, ce qui limite le choix des hautes écoles à l'étranger.

Définitions et explications

Graphique de comparaison européenne: inscription dans une haute école étrangère pour y suivre régulièrement des cours.

Graphiques Suisse: inscription d'au moins un semestre dans une haute école différente de celle d'origine, à l'étranger ou en Suisse.

Note: la mobilité est enregistrée parmi les étudiant-e-s qui sont encore aux études. Elle est ainsi sous-estimée par rapport aux enquêtes qui l'enregistrent à la fin des études. En 2004, à la fin des études, 13% des étudiant-e-s des hautes écoles avaient été mobiles à l'étranger et 5% en Suisse (source: Enquête auprès des nouveaux diplômés 2004).

Année de référence pour les données nationales

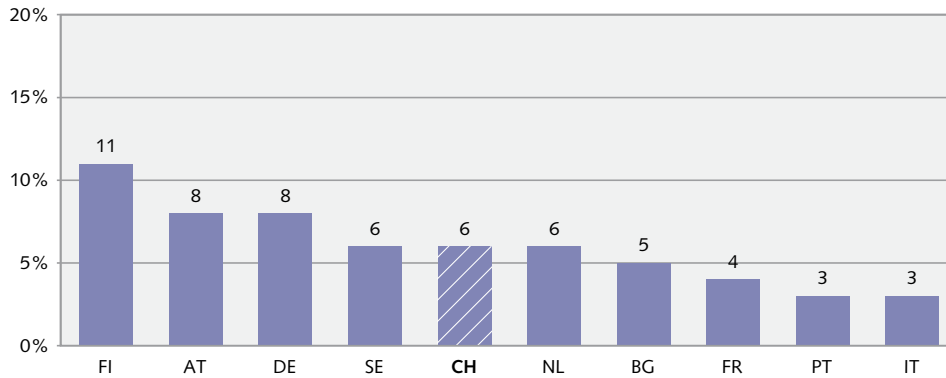
2005: CH

2006: AT, DE, FI, FR, IT, NL, PT, SE

2007: BG

8.1 Mobilité pendant les études

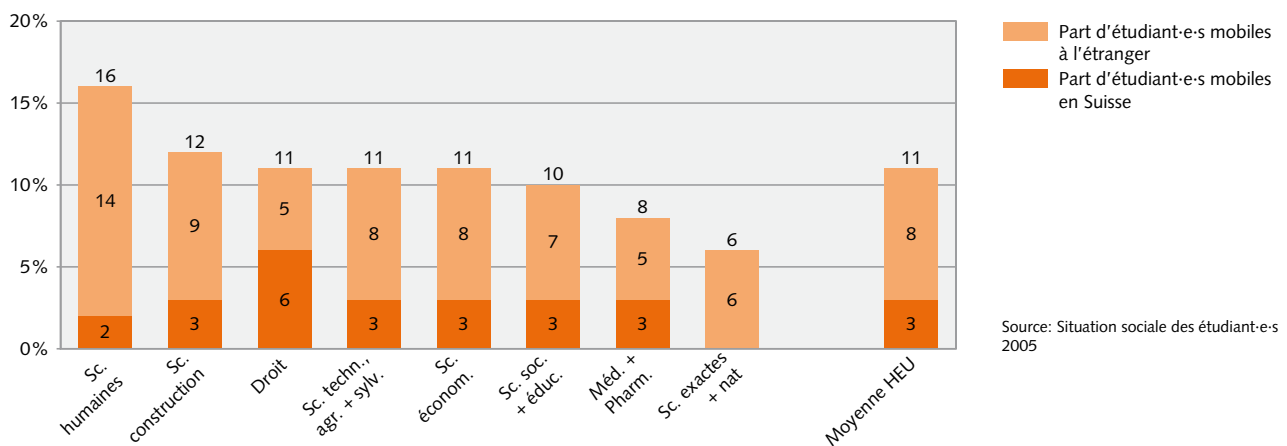
Europe: proportion d'étudiant-e-s mobiles à l'étranger pour des séjours d'études



Source: Eurostudent III

E/W: données manquantes

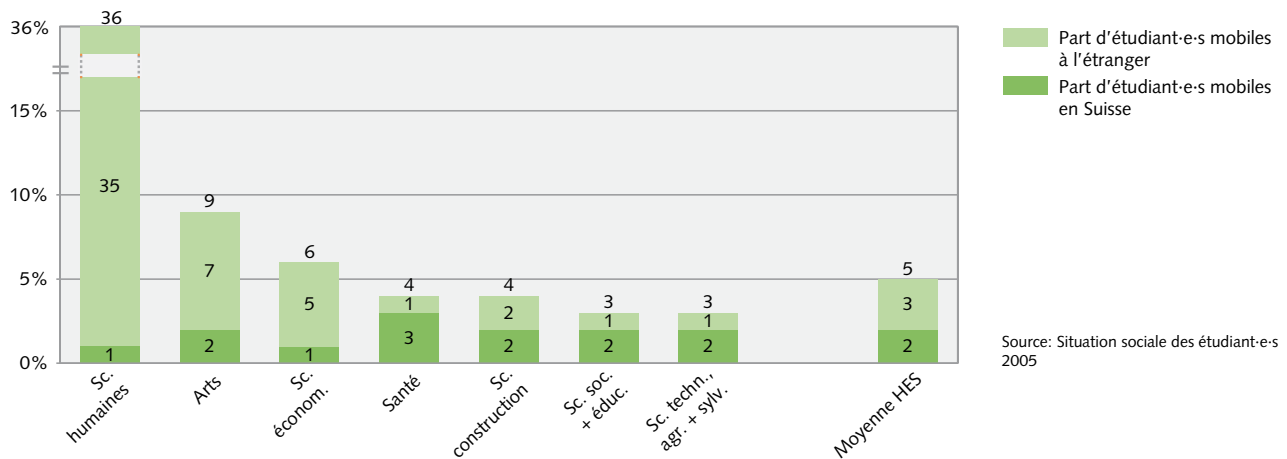
Suisse: proportion d'étudiant-e-s HEU mobiles à l'étranger et en Suisse pour des séjours d'études selon le groupe de domaines d'études



Source: Situation sociale des étudiant-e-s 2005

Remarque: Le nombre restreint de cas ne permet pas de présenter les résultats pour les étudiant-e-s du groupe de domaines d'études Santé.

Suisse: proportion d'étudiant-e-s HES mobiles à l'étranger et en Suisse pour des séjours d'études selon le groupe de domaines d'études



Source: Situation sociale des étudiant-e-s 2005

© Office fédéral de la statistique (OFS)

8.2 Mobilité selon l'origine sociale

Les étudiant-e-s dont les parents ont un niveau d'éducation supérieur accomplissent plus souvent des séjours d'études à l'étranger.

Dans pratiquement tous les pays, les étudiant-e-s ayant des parents avec un niveau d'éducation supérieur (CITE 5 6) accomplissent plus souvent un séjour d'études à l'étranger que les étudiant-e-s issus de familles avec un niveau d'éducation inférieur (CITE 0 1 2). La portabilité des subsides, à savoir la possibilité de continuer à percevoir un subside d'études à l'étranger, influence la mobilité. Dans des pays comme l'Italie ou le Portugal, où la portabilité des subsides est limitée, le taux de mobilité des étudiant-e-s avec des parents ayant un niveau d'éducation inférieur demeure très bas.

En Autriche et en Suisse, la mobilité des étudiant-e-s est apparemment sans lien avec le niveau d'éducation des parents. Cette situation s'explique toutefois par certaines particularités de ces systèmes de formation. Tout d'abord, il faut tenir compte du fait que la mobilité n'est pas enregistrée à la fin des études, mais parmi les étudiant-e-s encore aux études. En Autriche, les étudiant-e-s des hautes écoles spécialisées, dont une part importante provient de familles avec un bas niveau d'éducation, se rendent à l'étranger pour des séjours pendant les premières années de leurs études. Au contraire, dans les hautes écoles universitaires, où proportionnellement plus d'étudiant-e-s ont des parents avec un niveau d'éducation supérieur, les séjours de mobilité se font plutôt vers la fin des études. Ceci entraîne une proportion d'étudiant-e-s mobiles équilibrée entre les deux catégories pendant les études, mais une observation menée à la fin des études ferait émerger comme dans les autres pays une différence en faveur des étudiant-e-s ayant des parents avec un niveau d'éducation élevé.

Les différences dans les taux de mobilité observées dans les deux catégories d'étudiant-e-s dépendent également de la composition spécifique des filières d'études à haute mobilité.

En Suisse par exemple, les étudiant-e-s en Sciences humaines sont parmi les plus mobiles à l'étranger (parfois par obligation, voir chapitre 8.1). C'est également dans ce groupe de domaines d'études qu'une part d'étudiant-e-s supérieure à la moyenne provient de familles avec un niveau d'éducation inférieur. Ceci explique le rapport final équilibré entre les deux catégories d'étudiant-e-s.

En Suisse, le niveau d'éducation des parents influence la possibilité d'effectuer un séjour d'études et son financement.

En Suisse, pour plus de la moitié des étudiant-e-s dont les parents ont un niveau d'éducation supérieur (CITE 5 6), la principale source de financement du séjour d'études à l'étranger est la parenté. La situation des étudiant-e-s ayant des parents avec un niveau d'éducation inférieur (CITE 0 1 2) est moins tranchée: pour un tiers, la source principale est la parenté. Pour un autre tiers, il s'agit des ressources personnelles, tandis que pour un quart des étudiant-e-s, ce sont les subsides qui payent majoritairement le séjour. Les bourses de mobilité prévues dans le cadre du programme d'échange européen Erasmus/Socrates constituent la source principale de financement du séjour seulement pour une minorité d'étudiant-e-s.

Parmi les étudiant-e-s n'ayant pas effectué de séjour d'études, les intentions de partir et les motivations à ne pas le faire diffèrent selon le niveau d'éducation des parents. Ainsi, 36% des étudiant-e-s dont les parents ont un niveau d'éducation élevé affirment vouloir accomplir un séjour d'études à l'étranger, contre 25% des étudiant-e-s dont les parents ont un niveau d'éducation inférieur. Ces derniers sont avant tout retenus par des motifs financiers, alors que les premiers invoquent davantage un manque d'intérêt.

Définitions et explications

Mobilité pendant les études: inscription dans une haute école étrangère pour y suivre régulièrement des cours.

Financement des séjours d'études, Suisse: les étudiant-e-s de l'enquête suisse devaient répondre à la question «*par quelle source de revenu avez-vous financé la majeure partie de votre séjour d'études?*» et ne pouvaient indiquer qu'une réponse.

Parenté: parents, partenaire ou autres proches.

Propres ressources: issues d'activités rémunérées avant ou pendant le séjour.

Subsides (contrairement au chapitre 5 sont considérés ici tous les types de subsides): bourse des pouvoirs publics suisses, bourse de la haute école d'origine, bourse de la haute école d'accueil, autres bourses et prêts.

Bourse Erasmus-Socrates: bourse de l'Union Européenne.

Autre: héritage, autre.

Classification internationale type de l'éducation (CITE)

CITE 0, 1 et 2 = degré préscolaire, primaire et premier cycle du secondaire.

CITE 3 et 4 = deuxième cycle du secondaire et postsecondaire non tertiaire.

CITE 5 et 6 = degré tertiaire 5A et 5B et programmes de recherche de haut niveau.

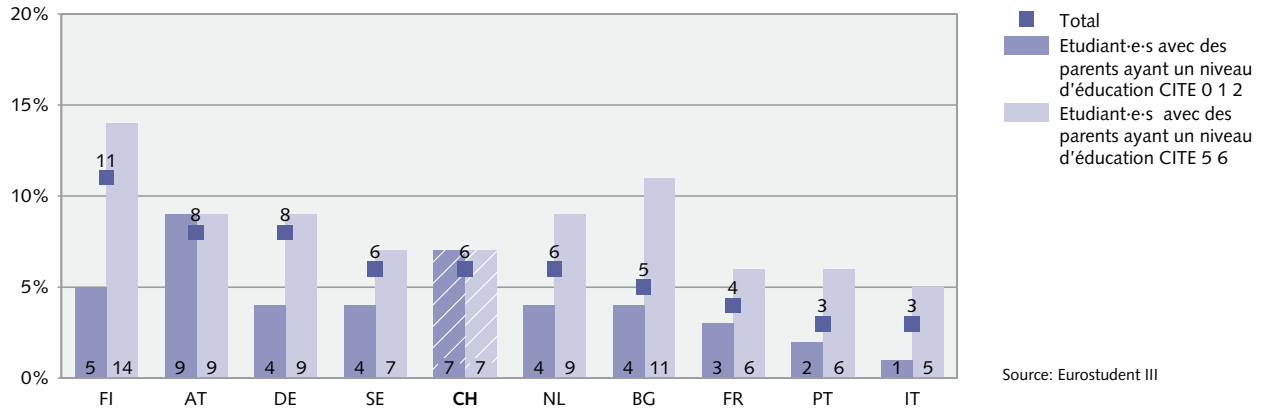
Le niveau d'éducation des parents est défini par le niveau CITE le plus élevé atteint par l'un des deux parents.

Année de référence pour les données nationales

2005: CH; 2006: AT, DE, FI, FR, IT, NL, PT, SE; 2007: BG

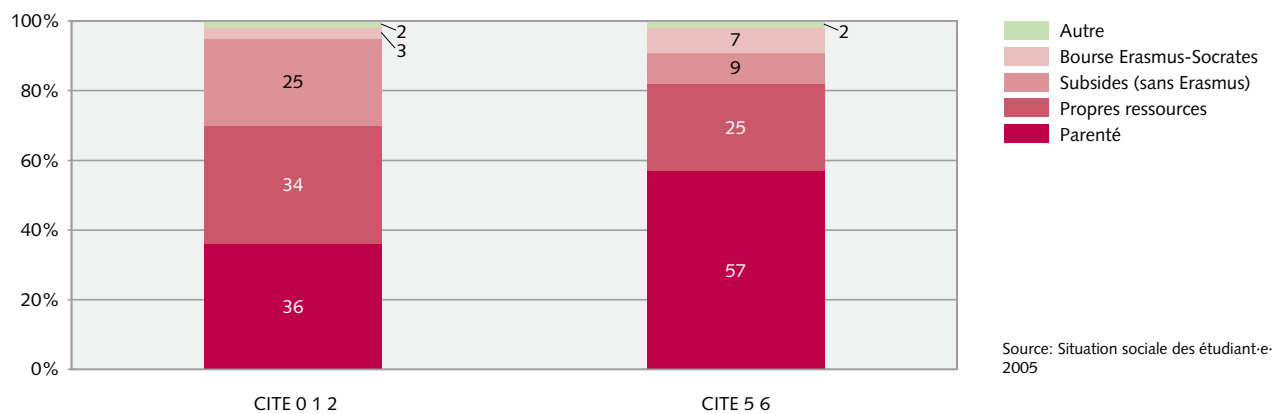
8.2 Mobilité selon l'origine sociale

Europe: proportion d'étudiant-e-s mobiles à l'étranger selon le plus haut niveau d'éducation des parents

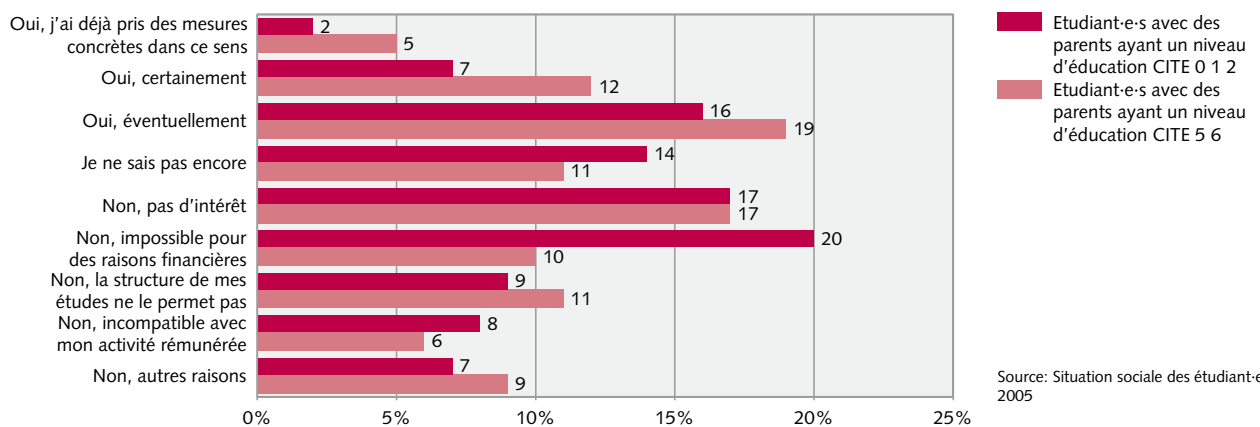


E/W: données manquantes

Suisse: principale source de financement du séjour d'études à l'étranger selon le plus haut niveau d'éducation des parents



Suisse: intention de partir pour les étudiant-e-s n'ayant pas encore effectué un séjour d'études à l'étranger selon le plus haut niveau d'éducation des parents



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Annexe

A.1 Abréviations

HEU	=	hautes écoles universitaires
HES	=	hautes écoles spécialisées et pédagogiques
AT	=	Autriche
BG	=	Bulgarie
CH	=	Suisse
DE	=	Allemagne
E/W	=	Angleterre et Pays de Galles
FI	=	Finlande
FR	=	France
IT	=	Italie
NL	=	Pays-Bas
PT	=	Portugal
SE	=	Suède

A.2 Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE)

Les systèmes éducatifs dans le monde présentent une considérable hétérogénéité que ce soit dans leurs structures ou leurs contenus pédagogiques. Les décideurs chargés des politiques éducatives nationales ont donc souvent du mal à comparer leur propre système éducatif avec ceux d'autres pays et à tirer des leçons utiles des expériences réalisées à l'étranger. C'est pourquoi l'UNESCO s'est penchée dès sa création sur la mise au point d'une classification internationale type de l'éducation (CITE) visant à faciliter la comparaison des statistiques et des indicateurs éducatifs de différents pays grâce à des définitions universelles et acceptées au plan international. L'UNESCO a créé la première CITE au cours des années 1970. L'actuelle version «révisée», appelée CITE 97 pour la distinguer de la version originale, a été formellement adoptée en novembre 1997.

CITE 0 Éducation préprimaire

Le préprimaire est défini comme la première étape de l'instruction organisée et se termine par l'entrée dans l'enseignement primaire. Les programmes, dispensés dans une école ou dans un centre extérieur à la famille, visent à préparer les enfants à un environnement scolaire.

CITE 1 Enseignement primaire

Les programmes obligatoires visent à donner un solide enseignement de base en lecture, en écriture et en mathématiques ainsi que des connaissances élémentaires dans d'autres matières.

CITE 2 Secondaire I

Les programmes obligatoires visent à compléter l'éducation de base commencée dans le primaire. L'enseignement est dispensé par matière et par des spécialistes des différentes disciplines. Les programmes obligatoires s'achèvent neuf ans environ après l'entrée dans l'enseignement primaire.

CITE 3 Secondaire II

Les programmes approfondissent l'enseignement de base et visent une spécialisation. Ils commencent environ neuf ans après le début de l'enseignement primaire et supposent un minimum de compétences devant être acquises à la fin du premier cycle du secondaire. Les facteurs suivants permettent une subdivision des programmes:

1. le type d'enseignement ultérieur: une distinction est faite selon que les programmes préparent à des études universitaires (3A), à une formation professionnelle supérieure (3B) ou à l'entrée dans la vie active (3C);
2. l'orientation des programmes: enseignement général ou enseignement professionnel;

3. la durée théorique cumulée des études depuis le début du secondaire (deuxième cycle): les programmes de niveau 3A et 3B doivent avoir une durée minimale de trois ans.

CITE 4 Enseignement postsecondaire non tertiaire

L'entrée dans ce degré d'enseignement suppose que les étudiant-e-s ont achevé avec succès une filière de niveau 3 d'une durée de trois ans au moins. Les programmes proposés ne relèvent pas du supérieur. Ils sont subdivisés de la même manière que les programmes du niveau 3. Le niveau CITE 4 correspond plutôt à une voie de formation subsidiaire.

CITE 5 Premier cycle de l'enseignement supérieur

Les programmes ont un contenu de niveau supérieur, c'est-à-dire plus approfondi que celui des niveaux 3 et 4, et sont d'une durée de deux ans au moins à partir du début du niveau 5. Pour pouvoir les suivre, les étudiant-e-s doivent avoir achevé avec succès soit le niveau 3A ou 3B soit le niveau 4A ou 4B. Ce degré subdivise les programmes en niveau 5A et 5B. Les programmes de type 5A, largement axés sur la théorie, doivent transmettre les qualifications qui permettent d'accéder à des programmes conduisant à l'obtention d'un titre de chercheur/euse hautement qualifié ou d'exercer des professions exigeant des compétences pointues. Les programmes du niveau 5B à orientation davantage pratique/technique préparent à un métier précis.

CITE 6 Deuxième cycle de l'enseignement supérieur

Ces programmes conduisent à l'obtention d'un titre de chercheur/euse hautement qualifié. Ils supposent que les étudiant-e-s ont achevé avec succès le niveau 5A et impliquent qu'une thèse d'une qualité suffisante pour être publiée soit soutenue. Celle-ci doit de plus être le produit d'un travail de recherche personnel.

Le système suisse des hautes écoles selon la CITE

Offres de formation	Niveaux CITE
Hautes écoles universitaires	
Bachelor/master/licence/diplôme	CITE 5A
Etudes postgrades	CITE 5A
Doctorat	CITE 6
Hautes écoles spécialisées	
Bachelor/master/diplôme	CITE 5A
Diplôme postgrade	CITE 5A

A.3 Sources

A.3.1 Sources suisses

Enquête sur la situation sociale des étudiant-e-s

L'enquête fournit une base de données complète sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s dans les hautes écoles suisses. En saisissant de manière systématique le contexte socio-économique des étudiant-e-s, l'enquête fournit des informations fiables pour l'ensemble de la Suisse et permet de réaliser des comparaisons avec d'autres pays européens. Le rapport principal ainsi que d'autres informations concernant l'enquête sont disponibles à l'adresse www.etudiants-stat.admin.ch. Plus d'informations sur la méthodologie de l'enquête figurent au point A.6.

Système d'information universitaire suisse (SIUS)

L'introduction du Système d'information universitaire suisse (SIUS) a eu lieu dans les années 70. Cette institution dans laquelle collaborent des personnes représentant les hautes écoles, les cantons universitaires et la Confédération a pour but d'établir des statistiques relatives aux hautes écoles pour l'ensemble de la Suisse. L'organe de réalisation est la section hautes écoles de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Enquête suisse sur la population active (ESPA)

L'enquête suisse sur la population active (ESPA) est une enquête auprès des ménages qui est réalisée chaque année depuis 1991. Le but principal de l'ESPA est de fournir des données sur la structure de la population active et sur les comportements en matière d'activité professionnelle. Grâce à l'application stricte de définitions internationales, les données de la Suisse peuvent être comparées avec celles des pays de l'OCDE et de l'Union européenne.

A.3.2 Sources internationales

Eurostudent

Les données internationales proviennent du projet «Eurostudent III», qui réunit les enquêtes sur la situation sociale des étudiant·e·s menées dans 23 pays européens (Allemagne, Autriche, Angleterre et Pays de Galles, Bulgarie, Ecosse, Espagne, Estonie, Finlande, France, Irlande, Italie, Norvège, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Portugal, République Slovaque, République Tchèque, Roumanie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie), dont 10 ont été retenus dans la présente publication. Les enquêtes nationales se sont déroulées entre 2005 et 2007, selon les pays. Les résultats se rapportent aux étudiant·e·s suivant une formation de niveau CITE 5A. Les données de la présente publication ont été livrées par les pays à Eurostudent en juin 2008. La synthèse des indicateurs et les profils nationaux sont disponibles en ligne à l'adresse: www.eurostudent.eu.

A.4 Méthodologie de la comparaison européenne

Population Eurostudent: la population estudiantine prise en compte dans le cadre de l'enquête Eurostudent correspond au niveau d'éducation CITE 5A, c'est-à-dire au premier cycle de l'éducation supérieure. Dans ce cadre, le niveau 5A inclut les niveaux de bachelor et de master ainsi que de diplôme ou de licence, mais pas les études postgrades. Les étudiant·e·s étrangers scolarisés à l'étranger⁴ ne sont pas pris en compte dans la population d'analyse d'Eurostudent.

Population données Suisse: les données concernant la Suisse ont été sélectionnées pour correspondre au public cible d'Eurostudent (niveau CITE 5A sans les étudiant·e·s étrangers scolarisés à l'étranger ni les études postgrades). Dans la présente publication, cette population cible a été retenue pour toutes les analyses (comparaison européenne et situation en Suisse). Ceci induit des résultats légèrement différents de ceux présentés dans les rapports suisses déjà publiés.

La précision des résultats présentés est fonction de la taille de l'agrégat sur lequel l'analyse se base. Concernant les données suisses, la présente publication ne fait pas état des résultats reposant sur moins de 25 cas et affecte d'un astérisque ceux reposant sur un nombre de cas compris entre 25 et 49.

⁴ Les étudiant·e·s étrangers scolarisés à l'étranger sont les personnes de nationalité étrangère qui habitaient à l'étranger lorsqu'elles ont obtenu leur certificat d'accès aux hautes écoles.

A.5 Caractéristiques des enquêtes nationales

Caractéristiques des enquêtes nationales

	Taille de l'échantillon	Méthode d'enquête	Méthode d'échantillonnage	Taux de réponse	Période de référence de l'enquête	Pondération
AT	7 444	Questionnaire en ligne, contact par courrier postal, pas de rappel	Echantillon aléatoire stratifié	19%	Semestre d'été 2006	Pondération par type de haute école, domaine d'études, sexe, groupe d'âge, nationalité
BG	4 700	Questionnaire en ligne	Echantillon stratifié par type de haute école, domaine d'études, cursus académique	33%	Printemps 2007	Pas de pondération
CH	20 000	Questionnaire en ligne, contact par courrier postal, deux rappels	Echantillon aléatoire stratifié par type de haute école et domaine d'études	64%	Printemps 2005	Pondération sur la base du taux de sondage, correction de la non réponse, ajustement sur la base de caractéristiques connues de la population (sexe, classes d'âge, domicile avant le début des études)
DE	53 933	Questionnaire postal, rappel	Quota: chaque 27 ^e étudiant-e résidant permanent	31%	Semestre d'été 2006	Pondération par type de haute école, pays, sexe, filière d'étude
E/W	16 500 (envoi de questionnaires postaux)	Questionnaire postal à un échantillon aléatoire d'étudiant-e-s, suivi d'interviews face à face	Echantillon stratifié par type de haute école, taille et région de la haute école	5 800 (35%) ont décidé de participer, 3 500 (21%) ont été interviewés	Janvier–Avril 2005	Pondération pour refléter les caractéristiques de la population estudiantine
FI	9 010	Questionnaire en ligne	Echantillon stratifié aléatoire	48%	Printemps 2006	Pas de pondération
FR	75 000	Questionnaire postal, rappel	Quota: chaque 15 ^e étudiant-e	23%	2006	Pondération par région, type de haute école, niveau et domaine d'études, sexe, âge, type de maturité
IT*	3 704	CATI (Computer assisted telephone interview)	Echantillon stratifié par sexe, cursus suivi, région géographique, domaine d'études	Pas pertinent	Été 2006	Pondération par année d'inscription, région géographique
NL	40 704	Questionnaire en ligne	Echantillon stratifié par type de haute école, année d'études et type de cursus (bachelor/master)	34%	Printemps 2006	Pondération par domaine d'études, année d'études et sexe
PT	3 000	Interview face à face	Echantillon stratifié par statut légal, type de haute école, région, domaine d'études et degré d'études	Pas pertinent	Hiver 2006	Pas de pondération
SE	5 000	Questionnaire postal	Echantillon aléatoire	55%	Hiver 2006	Pondération par type de programme d'études, sexe, pays de naissance, région géographique

* IT: l'enquête prend en compte uniquement les étudiant-e-s des cursus de la réforme de Bologne (bachelor et master)

Source: Eurostudent III

A.6 Méthodologie de l'enquête suisse

Population de base et échantillon

Le cadre de sondage a été constitué par l'ensemble des étudiant-e-s immatriculés dans une haute école suisse (université, école polytechnique fédérale, haute école spécialisée ou pédagogique) pour y acquérir une licence, un diplôme, un bachelor ou un master⁵. Au moment du tirage de l'échantillon, cette population avait un effectif de 131'977 personnes, soit 89'057 inscrites dans les universités et les écoles polytechniques et 42'920 dans les hautes écoles spécialisées et pédagogiques. L'échantillon est stratifié par haute école et par domaine d'études (HES), respectivement groupe de domaines d'études (HEU). Il a été réalisé sur la base des informations du registre des étudiant-e-s du Système d'information universitaire suisse (SIUS) (état au 13.1.2005 pour les HEU, état au 2.2.2005 pour les HES). Les cellules de moins de 100 étudiant-e-s ont été intégrées exhaustivement dans l'échantillon. L'échantillon a comptabilisé 20'008 personnes, soit 10'005 étudiant-e-s des HEU et 10'003 des HES.

Participation

Le relevé principal a été effectué durant le semestre d'été 2005, plus précisément du 4 avril au 25 mai au moyen d'un questionnaire écrit disponible en ligne (sur Internet). Les étudiant-e-s ont été contactés par courrier postal. Deux rappels ont été envoyés. De l'échantillon initial de 20'008 personnes, seules 499 n'ont pas pu être jointes. La taille de l'échantillon finalement pris en considération s'élève ainsi à 19'509 étudiant-e-s. Parmi eux, 12'522 ont participé à l'enquête, ce qui constitue un taux de participation de 64%.

Nettoyage et pondération des données

A la fin de l'enquête, certains cas (les étudiant-e-s n'ayant pas répondu aux questions clés de l'enquête) ont été retirés de la base de données. Les données recueillies ont ensuite été pondérées sur la base du taux de sondage (strates selon les hautes écoles et les domaines d'études) et d'une correction pour la non-réponse. De plus, un calage a été effectué sur des caractéristiques connues de l'ensemble de la population (sexe, classes d'âge, domicile avant le début des études). Cette pondération permet l'estimation des résultats pour l'ensemble de la population d'étude.

⁵ La population d'enquête inclut les personnes inscrites pour l'obtention d'une licence/diplôme, d'un diplôme HES, d'un examen d'état, d'un bachelor ou d'un master. Les personnes inscrites dans un cursus post-grade ou doctoral ont par contre été exclues du cadre de sondage.

A.7 Groupe de domaines d'études

Les groupes de domaines d'études du système des hautes écoles (HE) réunissent les domaines d'études officiels des hautes écoles universitaires et des hautes écoles spécialisées. Ces groupes de domaines d'études communs permettent ainsi une comparaison entre les deux types de hautes écoles.

Composition des groupes de domaines d'études HE

Groupe de domaines d'études HE	Domaine d'études HEU	Domaine d'études HES
Sciences humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Théologie • Langues et littérature • Sciences historiques et culture 	<ul style="list-style-type: none"> • Linguistique appliquée
Arts		<ul style="list-style-type: none"> • Musique, arts de la scène et autres arts • Design
Sciences sociales et de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Sciences sociales • Sciences humaines et sociales pluridisciplinaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail social • Psychologie appliquée • Formation des enseignants
Droit	<ul style="list-style-type: none"> • Droit 	
Sciences économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Sciences économiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Economie et services
Sciences exactes et naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Sciences exactes • Sciences naturelles • Sciences exactes et naturelles pluridisciplinaires 	
Médecine et pharmacie	<ul style="list-style-type: none"> • Médecine humaine • Médecine dentaire • Médecine vétérinaire • Pharmacie 	
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Médecine et pharmacie pluridisciplinaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Santé
Sciences de la construction	<ul style="list-style-type: none"> • Sciences de la construction et mensuration 	<ul style="list-style-type: none"> • Architecture, construction et planification
Sciences techniques, agriculture et sylviculture	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture et sylviculture • Génies mécanique et électrique • Sciences techniques pluridisciplinaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Chimie et life sciences • Technique et IT • Agronomie et économie forestière
Interdisciplinaire et autre*	<ul style="list-style-type: none"> • Interdisciplinaire et autre 	<ul style="list-style-type: none"> • Sport • Etudes postgrades non répartissables

* Le groupe de domaines d'études «Interdisciplinaire et autre» regroupe des domaines d'études très variés. De surcroît, très souvent le nombre de cas pour ce groupe était inférieur à 50, voir à 25, ce qui empêche de présenter les données. Pour ces raisons, les données concernant le groupe de domaines d'études «Interdisciplinaire et autre» dans les HEU comme les HES n'ont pas été présentées.

A.8 Caractéristiques du système des hautes écoles suisses en 2004/2005

Au moment de l'enquête (année académique 2004/2005), le système des hautes écoles en Suisse était en transition, passant des cursus de licence/diplôme aux cursus de bachelor et de master. Les HES n'avaient pas encore commencé la transition. Les HEU avaient commencé la transition, mais la plupart des étudiant-e-s suivait encore le cursus de licence/diplôme. Les cursus de bachelor et de master étaient ainsi présents de manière plus ou moins importante dans les différents groupes de domaines d'études HEU.

Au moment de l'enquête (année académique 2004/2005), certains groupes de domaines d'études HES offraient la possibilité aux personnes qui le souhaitent de se former tout en exerçant en parallèle une activité rémunérée. La durée théorique pour les études en cours d'emploi est rallongée de 3 à 4 ans. Au cours de l'année 2004/2005, 22% des étudiant-e-s dans les HES était immatriculé dans une filière en cours d'emploi.

Etat de la réforme de Bologne dans les hautes écoles universitaires au moment de l'enquête

Groupe de domaines d'études HEU	Etudiant-e-s par groupe de domaines d'études, en nombre absolu et %	Licence / diplôme, en %	Bachelor, en %	Master, en %
Sciences humaines	15 024 (18,7%)	95,1	4,7	0,2
Sciences sociales et de l'éducation	17 925 (22,4%)	88,0	10,6	1,4
Droit	10 102 (12,6%)	62,9	33,1	4,0
Sciences économiques	10 077 (12,6%)	45,5	46,9	7,6
Sciences exactes et naturelles	11 423 (14,3%)	52,3	40,7	7,0
Médecine et Pharmacie	7 194 (9,0%)	94,9	5,1	0,0
Santé	65 (0,1%)	0,0	35,4	64,6
Sciences de la construction	2 683 (3,3%)	53,8	37,9	8,3
Sciences techniques, agriculture et sylviculture	3 844 (4,8%)	27,4	54,2	18,4
Interdisciplinaire et autre	1 801 (2,2%)	63,8	36,0	0,2
Total*	N= 80 138 (100%)	57 464 (71,7%)	19 467 (24,3%)	3 207 (4,0%)

* Conformément à la population de référence d'Eurostudent utilisée pour les analyses dans toute la publication, les étudiant-e-s étrangers scolarisés à l'étranger sont ici exclus, raison pour laquelle la population HEU de référence est de 80'138 et non de 89'057 étudiant-e-s.

Source: SIUS 2004/2005

Etudiant-e-s en cours d'emploi dans les hautes écoles spécialisées

Groupe de domaines d'études HES	Etudiant-e-s par groupe de domaines d'études, en nombre absolu et %	Plein temps, en %	En emploi, en %
Sciences humaines	222 (0,6%)	100,0	0,0
Arts	4 341 (11,2%)	100,0	0,0
Sciences sociales et de l'éducation	10 920 (28,3%)	77,9	22,1
Sciences économiques	10 027 (25,9%)	57,8	42,2
Santé	1 473 (3,8%)	100,0	0,0
Sciences de la construction	2 127 (5,5%)	84,7	15,3
Sciences techniques, agriculture et sylviculture	9 465 (24,5%)	84,6	15,4
Interdisciplinaire et autre	65 (0,2%)	100,0	0,0
Total*	N = 38 640 (100%)	30 213 (78,2%)	8 427 (21,8%)

* Conformément à la population de référence d'Eurostudent utilisée pour les analyses dans toute la publication, les étudiant-e-s étrangers scolarisés à l'étranger sont ici exclus, raison pour laquelle la population HES de référence est de 38'640 et non de 42'920 étudiant-e-s.

Source: SIUS 2004/2005

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

<i>Moyen de diffusion</i>	<i>Contact</i>
Service de renseignements individuels	032 713 60 11 info@bfs.admin.ch
L'OFS sur Internet	www.statistique.admin.ch
Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents	www.news-stat.admin.ch
Publications: information approfondie (certaines sont disponibles sur disquette/CD-Rom)	032 713 60 60 order@bfs.admin.ch
Banque de données (accessible en ligne)	032 713 60 86 www.statweb.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse www.statistique.admin.ch → Services → Les publications de Statistique suisse.

Education et science

Dans le domaine de l'éducation et de la science, trois sections de l'Office fédéral de la statistique traitent les thèmes suivants:

Section Systèmes d'éducation et science (BWT)

- Système d'éducation (indicateurs du système de la formation)
- Formation et marché du travail (compétences des adultes, transition de l'éducation vers le marché du travail, indicateurs de la formation professionnelle, formation continue)
- Hautes écoles (indicateurs des hautes écoles, situation sociale des étudiants)

Section Formation scolaire et professionnelle (SCHUL)

- Elèves et diplômés (élèves et étudiants, formation professionnelle et examens finals)
- Ressources et infrastructure (enseignants, finances et coûts, écoles)
- PISA (mesure des compétences des jeunes de 15 ans)

Section Hautes écoles (HSW)

- Etudiants et diplômés des hautes écoles (universitaires et spécialisées)
- Personnel et finances des hautes écoles (universitaires et spécialisées)
- Perspectives de la formation (Elèves, étudiants, diplômés et corps enseignant de tous les niveaux de la formation)

Ces trois sections diffusent des publications régulières et des études thématiques. Nous vous invitons à consulter notre site Internet. Vous y trouverez également des informations sur les personnes de contact pour vos éventuelles questions.

www.education-stat.admin.ch

Dans le contexte des transformations engendrées par le processus de Bologne, cette publication a comme objectif de donner un aperçu des conditions de vie des étudiant-e-s des hautes écoles en Europe et en Suisse.

La publication compare la situation sociale des étudiant-e-s en Suisse avec celles des étudiant-e-s de dix autres pays européens. Les thématiques suivantes font l'objet d'une analyse: accès aux hautes écoles, composition sociodémographique de la population estudiantine, conditions de logement, financement des études (y compris les subsides d'études), activités rémunérées et mobilité.

Cette analyse est possible grâce au projet «Euro-student» qui, depuis dix ans, rassemble et compare les données sur les conditions de vie et d'études des étudiant-e-s de plusieurs pays européens. La Suisse participe pour la première fois à «Eurostudent» avec les données recueillies en 2005 par l'enquête sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s.

N° de commande

985-0800

Commandes

Tél.: 032 713 60 60

Fax: 032 713 60 61

E-mail: order@bfs.admin.ch

Prix

13 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-15454-0